

CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES  
DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 37 - Décembre 2006

---

**L'HISTOIRE DES GRÈVES**

**Sommaire**

Hans-Ulrich JOST, <i>A propos de l'histoire des grèves en Suisse</i> .....	1
François KOHLER, <i>Le Jura en grèves (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)</i> .....	4
Johann BOILLAT et Philippe HEBEISEN, <i>Une grève dans la construction des chemins de fer régionaux en 1902</i> .....	13
Alain CORTAT, <i>Le boycott de Condor et les luttes syndicales dans la vallée de Delémont dans les années trente</i> .....	22
Pierre-Yves DONZE, <i>Une fabrique d'horlogerie dirigée par la FTMH: Jura Watch Co (1977-1981)</i> .....	27

***A propos de l'histoire des grèves en Suisse***

Lorsqu'on parle de mouvements de grève, on imagine souvent que cette forme de conflit social n'a guère à voir avec les pratiques helvétiques. Comme la neutralité et la démocratie directe, l'image d'une Suisse épargnée par les grèves figure même au cœur de l'histoire nationale et patriotique. Il suffit pourtant d'y regarder de plus près, pour découvrir que cette version des faits est pour le moins contestable. Développée après le Deuxième conflit mondial dans le climat de la guerre froide <sup>1</sup>, elle reflète en effet les préoccupations des milieux politiques bourgeois de l'époque, soucieux non seulement de renforcer l'idée d'unité nationale, mais de couper l'herbe sous les pieds de tous ceux qui seraient tentés de voir en

---

<sup>1</sup> « 25 Jahre Friedensabkommen in der schweizerischen Maschinen- und Metallindustrie », von Hans Schindler, Ernst Wüthrich, Max Holzer, Eugen Hug, *NZZ*, 2814/25, 1962. Pour une approche critique, cf. *Arbeitsfrieden - Realität eines Mythos* », *WIDERSPRUCH-Sonderband*, 1987 ; Paolo Gilardi, *De la "Genève rouge" à la paix du travail. Mouvement ouvrier et patronat genevois face à la question de la paix sociale, 1935-1938*, Genève : Ed. Que Faire, 1987.

Suisse une tradition de lutte de classe situant le pays sur le même plan que les autres nations industrialisées.

De là viennent les louanges de ladite Paix du travail de 1937, hissée dès lors au rang des mythes nationaux. En l'occurrence, il ne s'agissait que d'un accord entre patronat et syndicats de l'industrie des métaux seulement, d'ailleurs très controversé, qui engageait uniquement les partenaires à élucider, selon les règles de la bonne foi, les différends ou conflits éventuels, et à observer une paix absolue du travail pendant la durée de la convention (deux ans). Et si, au cours des années qui suivent la Deuxième guerre mondiale, ce type de collaboration entre capital et travail s'est étendu et a connu une plus grande reconnaissance, ce fut en premier lieu la conséquence de l'introduction des contrats collectifs, imposés par le Conseil fédéral en 1943 <sup>2</sup>.

Un épisode significatif montre à l'évidence que le maintien d'une image mythique de la paix sociale en Suisse était peu compatible avec la recherche historique. Lorsque, en 1959, le professeur Erich Gruner demande au directeur des Archives fédérales l'accès aux dossiers concernant la grève générale de 1918, ce dernier lui oppose un net refus. Le prétexte alors invoqué ? Il faut impérativement renoncer à de telles études pour ne pas créer derechef un climat de lutte de classe en Suisse, et ainsi offrir à certains milieux des arguments pour leurs luttes politiques.

Cela dit, les grèves ont dans le pays une longue histoire, bien que dissimulée. Opposant ouvriers et ouvrières au patronat, cette forme de conflits apparaît déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'exemple d'une grève dans une fabrique d'indiennes de Bâle en 1794 <sup>3</sup>. Et si leur nombre progresse lentement au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation change sensiblement à partir des années 1860. Avec la croissance d'une classe ouvrière soumise à des conditions de travail extrêmement dures, le recours aux débrayages devient en effet de plus en plus fréquent. De sorte qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec une pointe de près de 300 grèves en 1907 <sup>4</sup> et deux grèves générales (à Genève en 1902 <sup>5</sup> et à Zurich en 1912 <sup>6</sup>), de tels mouvements atteignent un premier paroxysme. Ainsi, à comparer avec la Grande-Bretagne où l'on compte quelque 900 grèves en 1911 pour une classe ouvrière dix fois plus nombreuse, on constate que la Suisse ne se distingue nullement en ce domaine des autres pays industrialisés.

En 1918 finalement, dû pour l'essentiel à la dégradation catastrophique des conditions de vie d'une grande partie de la population, éclate une grève générale étendue à tout le pays - soit le conflit national le plus grave depuis la guerre du Sonderbund en 1847. Puis viendront les tracasseries policières ou juridiques et la politique répressive envers le mouvement ouvrier, qui contribueront sans doute au recul du nombre de grèves. Néanmoins, force est de souligner

---

<sup>2</sup> Eduard Eichholzer, « Aus der Geschichte des schweizerischen Gesamtarbeitsvertrages », *Revue de droit suisse* 83, 1964/1, pp. 41-79.

<sup>3</sup> Christian Simon, « "Wollt ihr euch der Sklaverei kein Ende machen ?" Der Streik der Basler Indiennearbeiter im Jahre 1794 », Allschwil, 1983.

<sup>4</sup> Hans Hirter, « Die Streiks in der Schweiz in den Jahren 1880-1914: Quantitative Streikanalyse », in Erich Gruner, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914*, Bd. 2/2, pp. 837-1008.

<sup>5</sup> Charles Philippona, « Le "Courrier de Genève" et la grève générale de 1902 », *Pour une histoire des gens sans Histoire*, Lausanne : Ed. d'en bas, 1995, pp. 233-244.

<sup>6</sup> Urs Jacob, *Der Zürcher Generalstreik vom 12. Juli 1912*, mémoire de licence, Université de Zurich, Mettmenstetten, 1977 ; Karl Lang, « Arbeiter, heraus ! », *Tages Anzeiger Magazin*, 49, 9 déc. 1972, pp. 17-23.

qu'en dépit du chômage qui sévit durant la crise économique mondiale, les tensions sociales tiennent le monde du travail en haleine et prêt à réanimer le front des grèves <sup>7</sup>. Il faut attendre le déclenchement de la Seconde guerre mondiale et l'instauration du plein emploi occasionné par une politique autoritaire, pour que les arrêts de travail se raréfient. Ceux-ci refont par contre surface dans l'immédiat après guerre, et ce en dépit de l'arrêté fédéral de 1943.

De fait, c'est la haute conjoncture des années 1950-1960, accompagnée de l'engagement massif d'une main-d'œuvre étrangère, qui pousse les ouvriers suisses – ou plutôt leurs dirigeants syndicaux – à renoncer à la grève pour lui préférer la négociation autour des contrats collectifs. Certes, le nombre d'arrêts de travail est alors presque insignifiant, mais cet outil de combat reste une manifestation importante de la dignité des travailleurs. Même si elles se soldent souvent par un échec, les grèves de ces dernières années (chez Baumgartner près de Lausanne, à la Boillat de Reconwillier et chez Swiss airline, par exemple) mettent fort bien en lumière cette composante significative des luttes ouvrières.

En Suisse, l'étude des grèves n'est guère appréciée, car elle dérange une histoire harmonieuse de la démocratie helvétique et met à mal le mythe de la Paix du travail. Au sein des milieux dirigeants, on considère la grève comme un acte illicite, et ce jugement est fréquemment repris par les historiens du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les tensions sociales croissantes des années 1960 qui les inciteront à porter un regard plus critique et à s'orienter davantage vers l'histoire du mouvement ouvrier. En outre, la perspective de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la grève générale de 1918 suscite alors, à son tour, des recherches importantes en ce domaine <sup>8</sup>. Toutefois, si le processus enclenché à ce moment permet de disposer aujourd'hui d'une bonne centaine d'études en matière de grèves et de conflits du travail, il reste à en élaborer la synthèse. Certes, l'ouvrage fondamental réalisé sous la direction d'Erich Gruner comporte l'analyse la plus étoffée à ce sujet, mais uniquement pour les années 1880-1914 <sup>9</sup>. Auparavant, mais de manière moins systématique, Erich Gruner avait lui-même étudié les grèves de la période 1800 à 1880 <sup>10</sup>. Et si le chapitre d'une cinquantaine de pages qui en a résulté contient un grand nombre d'informations, il n'offre pas encore un résumé pertinent des conflits sociaux qui ont rythmé à la fois l'industrialisation et la création de l'Etat fédéral de 1848.

Il reste aussi beaucoup à faire sur le plan de l'intégration des mouvements de grèves dans une histoire politique, sociale et économique de la Suisse. Car les études réalisées, souvent monographiques et ne portant que sur un seul cas, n'éclaircissent pas vraiment le rôle des grèves dans la vie politique et économique. Entre autres les circonstances ayant trait à l'engagement de l'armée, appelée maintes fois à la rescousse pour maintenir l'ordre, n'ont été analysées que de manière superficielle et partisane <sup>11</sup>. D'un autre côté, il serait nécessaire de

<sup>7</sup> Signalons une étude qui met en évidence les rapports entre les sexes lors de mouvements de grève : Sabine Christe, « "A travail égal, salaire égal", une revendication féministe ? Les conflits du cadran métal en 1937 et 1946 », in Sabine Christe, Nora Natchkova, Manon Schick, Céline Schoeni, *Au Foyer de l'inégalité*, Lausanne : Antipodes, 2005, pp. 245-288.

<sup>8</sup> Wille Gautschi, *Der Landessstreik 1918*, Zurich/Einsiedeln/Cologne : Benziger, 1968. Nouvelle édition chez Chronos (Zurich) 1988, avec une postface de H.-U. Jost comportant une bibliographie des études réalisées après 1968.

<sup>9</sup> Cf. supra, note 4.

<sup>10</sup> Erich Gruner, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert*, Berne : Francke, 1968, pp. 908-953.

<sup>11</sup> René Zeller, *Ruhe und Ordnung in der Schweiz. Die Organisation des militärischen Ordnungsdienstes von 1848 bis 1939*, Berne : Stämpfli, 1990.

mieux prendre en compte les sacrifices consentis par les ouvriers et les ouvrières dans leurs luttes pour la dignité du travail et des salaires décents. Il en va de même des aspects sombres du monde du travail, auxquels la recherche ne s'est pas suffisamment intéressée. Les grèves des ouvriers employés au percement des tunnels du Gothard et du Simplon, par exemple, ont pour principale origine des conditions de vie et d'hygiène littéralement effarantes<sup>12</sup>. Or en règle générale, les manuels d'histoire n'insistent guère sur ces aspects de l'évolution industrielle ; et même l'ouvrage publié par l'Union syndicale suisse en 1980, consacré à commémorer son siècle d'existence, se contente à ce propos de quelques remarques aléatoires<sup>13</sup>.

Pour conclure, soulignons que le grand nombre d'études de cas dont nous disposons aujourd'hui permettrait d'élaborer une histoire riche et pertinente des mouvements de grèves en Suisse<sup>14</sup>. Toujours est-il que ces dernières années, l'intérêt pour cette thématique semble avoir passablement diminué. L'histoire sociale, en effet, tend à s'orienter vers des formes d'histoire culturelle, certes parfois très sophistiquées, mais qui évacuent les conflits sociaux et leur violence. Il est dans ce sens significatif que la revue *Traverse* de l'année 2000, consacrée à l'« histoire ouvrière »<sup>15</sup>, ne mentionne les grèves qu'en marge, pour laisser place entre autres à des réflexions telles que « *Klassenkämpferische Semantik und gesellschaftsübergreifende Diskurse* »<sup>16</sup>. Dissimulée sous le couvert de représentations culturelles ou linguistiques, la réalité des grèves disparaît ainsi du paysage social helvétique, et avec elle toute remise en cause de la mythique Paix du travail.

Hans-Ulrich JOST

## **Le Jura en grèves (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)**

### **Introduction**

Cet article n'est pas la synthèse d'une étude exhaustive des grèves et lock-out dans le Jura<sup>17</sup> aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Plus modestement, il réunit les informations recueillies sur les grèves au cours de nos recherches sur l'histoire du mouvement ouvrier et du parti socialiste dans le Jura bernois entre 1864 et 1975<sup>18</sup>.

Cette contribution est donc avant tout le résultat d'une compilation de différentes sources et travaux : publications syndicales, presse ouvrière, études historiques (voir annexe bibliographique). Le nombre des grèves et lock-out ainsi recensés s'élève à 178. Pour chaque

<sup>12</sup> Tobias Kästli, *Der Streik der Tunnelarbeiter am Gotthard*, Bâle : Z-Verlag, 1977.

<sup>13</sup> *Un siècle d'Union syndicale suisse, 1880-1980*, Fribourg : Office du livre, 1980.

<sup>14</sup> Mon fichier personnel comporte près d'une centaine de titres ; moyennant une recherche systématique, on trouvera sans doute plusieurs centaines d'études sur l'histoire des grèves, parfois cachées dans de petits journaux ou revues.

<sup>15</sup> « Histoire ouvrière » : Update 2000, *Traverse*, 2000/2.

<sup>16</sup> Titre d'un chapitre de l'article de Jakob Tanner, « Erfahrungen, Diskurs und kollektives Handeln. Neue Forschungsparadigmen in der Geschichte der Arbeiterinnen und Arbeiter », *Traverse*, 2000/2, pp. 47-68.

<sup>17</sup> Le terme Jura désigne ici les six districts formant actuellement le Jura bernois et le canton du Jura.

<sup>18</sup> Cf. François KOHLER, « Le Parti socialiste jurassien, de ses origines à 1975 ». In : Sozial demokratische Partei des Kantons Bern. *Klassenkampf(Rhetorik) und Reformpolitik. 100 Jahre SP Kanton Bern*. h.e.p. verlag ag, Bern, 2005, p. 76-93 et 280-281 (bibliographie).

cas, une fiche a été établie avec les rubriques suivantes : dates de la grève, lieu (localité, région), entreprises concernées, branche industrielle, nombre de grévistes, de jours d'arrêt de travail et de journées ouvrables perdues, causes du conflit, résultat, sources. Mais, à partir de la documentation consultée, il n'a pas été possible de remplir toutes ces rubriques dans de nombreux cas. Pour cela, de minutieuses recherches complémentaires dans les sources syndicales et patronales ainsi que dans la presse jurassienne seraient nécessaires.

Cependant, dans les deux tiers des cas, le nombre de grévistes et la durée du conflit ont pu être établies (ou estimées), ce qui permet de calculer le total des journées de travail théoriquement perdues, une indication significative de l'ampleur des mouvements. Quant aux causes et aux résultats des grèves, des informations plus ou moins précises ont été relevées pour une centaine de cas.

Une remarque, valable aussi bien pour le Jura que pour la Suisse : la connaissance des grèves peut encore évoluer dans la mesure où les recherches ne sont pas homogènes pour toutes les périodes et les régions<sup>19</sup>. Par exemple, la période de 1880-1914 est privilégiée : elle bénéficie de l'analyse quantitative de Hans Hirter, publiée dans l'ouvrage collectif d'Erich Gruner sur la classe ouvrière et l'économie en Suisse<sup>20</sup>. En ce qui concerne les Franches-Montagnes, il existe une étude de Gérard Dubois, laquelle mentionne des grèves locales<sup>21</sup> qui ne figurent pas dans la liste dressée par Hans Hirter. La statistique des grèves dans le Jura présentée ici n'est probablement pas définitive, mais il est douteux que des conflits importants aient été oubliés.

En attendant des recherches plus approfondies, voici une première approche statistique des grèves qui ont émaillé l'histoire ouvrière dans le Jura aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

### Répartition des grèves dans le temps

Dans son ouvrage sur les ouvriers suisses au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, de 1800 à 1880, Erich Gruner a recensé 135 grèves, dont 10 pour la région Neuchâtel-Jura. Dans un cas au moins, le Jura est directement concerné. En septembre 1869, « une agitation assez intense régnait dans le monde horloger, dans le Jura sud surtout. Une grève des monteurs de boîtes se déclencha et un mouvement en faveur de l'organisation des ouvriers était lancé », rapporte Ernest Juillerat<sup>23</sup>. Le mécontentement était provoqué par une baisse de salaire. Le mouvement s'étendit aussi aux Franches-Montagnes. « Au Noirmont, écrit Gérard Dubois, le travail cesse le 5 octobre dans certains ateliers : quatre-vingt-neuf <gréveurs> suivent le mouvement. Début novembre, les Franches-Montagnards regagnent leurs ateliers sans avoir obtenu satisfaction. »<sup>24</sup>

<sup>19</sup> Cf. le bilan de l'état de la recherche sur les grèves dressé par Jakob TANNER dans *Histoire sociale et mouvement ouvrier/Sozialgeschichte und Arbeiterbewegung 1848-1998*, Lausanne, Zurich, 1997, p. 91-99.

<sup>20</sup> « Die Streiks in der Schweiz in den Jahren 1880-1914 : Quantitative Analyse ». In : Erich GRUNER, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914. Gewerkschaften und Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt ; Streiks, Kampf ums Recht und Verhältnis zu anderen Interessengruppen*. Zurich, 1988, Band II/2, p. 837-1008 + Anhang.

<sup>21</sup> « La grève au village. Le cas des Franches-Montagnes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ». In : *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*. Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, Lausanne, No 4, Novembre 1987, p. 29-42.

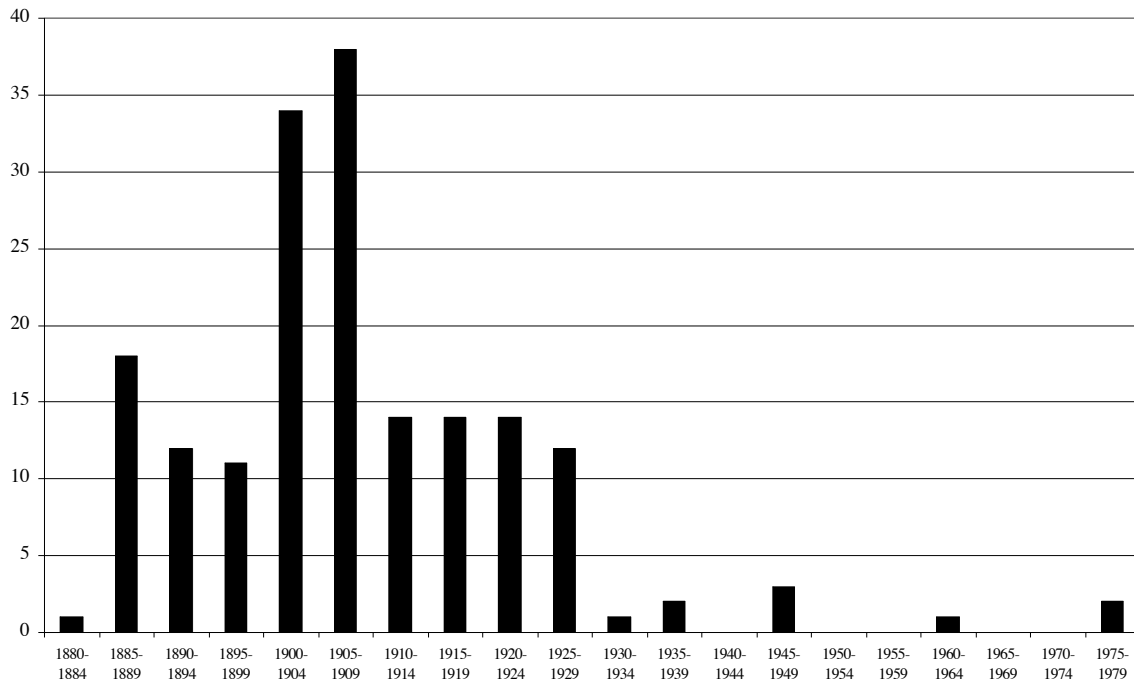
<sup>22</sup> Erich Gruner, *Die Arbeiter in der Schweiz im 19. Jahrhundert*, Franck Verlag Bern, 1968, p. 920-921.

<sup>23</sup> *Pages d'histoire jurassienne et suisse*, tome III, 1867-1871, p. 140.

<sup>24</sup> *La grève au village*, op. cit., p. 18.

Il faut attendre les années 1880 pour enregistrer une première série de grèves dans le Jura. Le graphique 1 fait ressortir l'évolution du nombre des grèves, regroupées par période de 5 ans, entre les années 1880 et 1980. Le contraste entre les deux moitiés de siècle est frappant. Sur les 178 grèves recensées, 95 % se sont déroulées avant 1930.

*Graphique 1 : Fréquence des grèves par périodes de 5 ans (1880-1980)*

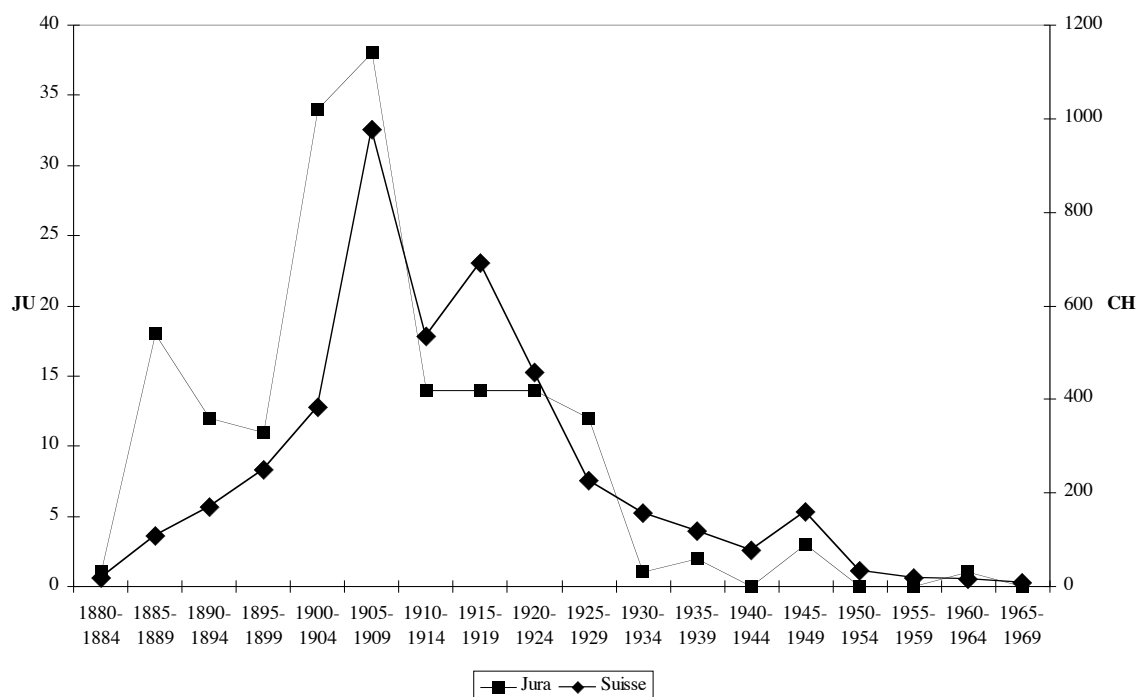


Le premier demi-siècle pourrait être scindé en quatre phases distinctes:

1. La deuxième moitié des années 1880, avec une première cascade de 18 grèves, dont la moitié en 1887.
2. Les années nonante, un peu en retrait, mais avec plus d'une vingtaine de grèves en 10 ans.
3. Les années 1900-1909, caractérisées par la plus grande fréquence de grèves dans le Jura : 72 conflits en tout, avec respectivement les maximums de 12 et 13 en 1905 et en 1906.
4. Les deux décennies suivantes, marquées par la Guerre 1914-1918, puis la grave crise économique de 1921-1922, on enregistre encore une douzaine de grèves par période quinquennale.

A partir de 1930, la grève devient une rareté dans le Jura, comme d'ailleurs en Suisse, à l'exception de la vague revendicatrice des années 1945/46. A ce propos, la comparaison avec l'ensemble de la Suisse (Graphique 2) montre une grande similitude dans l'évolution de la fréquence des grèves.

Graphique 2 : Nombre de grèves dans le Jura et en Suisse par périodes de 5 ans



Le grand écart entre les deux courbes pour les années 1885-1889 s'explique par le réveil du mouvement ouvrier dans l'industrie horlogère, caractérisé par la constitution des syndicats de corps de métiers : monteurs de boîtes, remonteurs, démonteurs et repasseurs, graveurs et guillocheurs, emboîteurs, faiseurs de ressorts<sup>25</sup>. Dans une région où prédomine la production de la montre, les effets de l'essor du syndicalisme horloger pèsent évidemment beaucoup plus que sur le plan suisse en général. Le décalage du temps de la Première Guerre mondiale pourrait provenir de l'agitation sociale plus vive dans les grandes villes et aussi de l'extension des grèves dans les services urbains (transports, banques). La grève générale de 1918 n'a d'ailleurs été suivie que partiellement dans le Jura, de manière très inégale selon les districts et les localités : assez bien dans le Haut Vallon de Saint-Imier, à Tramelan, Moutier et Delémont, mais non pas à Tavannes, aux Franches-Montagnes et à Porrentruy<sup>26</sup>.

### Distribution géographique

L'extension géographique d'une grève peut varier. Beaucoup de grèves ne dépassent pas le cadre d'une entreprise, grande (Longines en 1910), moyenne (Fabrique de boîtes de montres Robert Gyax à Saint-Imier en 1893 ou coutellerie Wenger à Delémont en 1929) ou petite (atelier de graveurs et guillocheurs Chavannes à Porrentruy en 1902). Elle peut aussi se limiter aux ouvriers d'une même profession dans une seule localité : les remonteurs des fabriques d'horlogerie de Porrentruy en 1899, les maçons et manœuvres de Delémont en 1906. Parfois le mouvement s'étend aux entreprises d'une même branche d'un district, voire

<sup>25</sup> Cf. Jean-Frédéric GERBER, « Le syndicalisme ouvrier dans l'industrie suisse de la montre de 1880 à 1915 » in: Erich Gruner: *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914*. Zurich, 1988, Vol. II/1, p. 479-528 ; François KOHLER, « Un siècle de syndicalisme jurassien (canton du Jura) » et « Des syndicats horlogers à la FTMH (Jura bernois) ». In : *La Lutte syndicale, Spécial centenaire*, 1er juin 1988.

<sup>26</sup> Cf. François KOHLER, « La Grève générale dans le Jura ». In Marc VUILLEUMIER (e.a), *La Grève générale de 1918 en Suisse*. Genève, Editions Grounauer, 1977, p. 61-78.

de tout ou partie de la région horlogère, telle la grève de quelque 600 graveurs et guillocheurs de La Chaux-de-Fonds, Tramelan, Vallon de Saint-Imier en 1904.

Le tableau 1 regroupe les grèves et lock-out par districts. Largement en tête figure le district de Courtelary (40 %), devant Porrentruy (21 %), Moutier (14 %), Les Franches-Montagnes (11 %), Delémont (9 %), La Neuveville (1 %) <sup>27</sup>. Les 4 % restant concernent des conflits qui dépassent le cadre d'un district et concernent, sinon la région horlogère dans son ensemble, du moins la zone d'implantation d'une de ses branches (les faiseurs de cadrans pour une augmentation de tarif en 1887, les monteurs de boîtes or pour six jours de vacances et le contrat collectif en 1928). Il est probable que certains conflits de ce type-là impliquant des ouvriers jurassiens nous aient échappé.

*Tableau 1 : Grèves par districts et industries*

	Horlogerie	Machines	Bois	Pierre	Autres	Total
Courtelary	50	3	3	12	4	72
Delémont	5	2	4	4	1	16
Franches-Montagnes	17	0	1	1		19
Moutier	16	4	3	2		25
La Neuveville	0	1	0	1		2
Porrentruy	19	3	7	4	4	37
Région horlogère	7	0	0	0		7
Total	114	13	18	24	9	178

Sur les 178 grèves, les deux tiers au moins se concentrent dans les cinq agglomérations les plus importantes : Saint-Imier (30), Tramelan (25), Moutier (14), Delémont (16) et Porrentruy (31). Viennent ensuite Le Noirmont (6), Reconvilier (5), Les Breuleux et Saignelégier (4), Courtelary, Renan, Sonvilier et Les Bois (3), Sonceboz, Tavannes et Fontenais (2), plus une dizaine de villages avec un seul cas.

### **Grèves horlogères et autres**

La répartition par branches industrielles met en évidence la prépondérance du mouvement ouvrier horloger : 64 % des grèves dans la production de la montre contre 23 % dans le bois et le bâtiment et seulement 7 % dans les machines et la métallurgie ; les 5 % restant étant des arrêts de travail dans diverses activités, dont une grève de 20 jours des 66 ouvriers de la fabrique de chaussures Burrus et Kohler de Porrentruy en 1899.

Le tableau 2 montre l'évolution de cette répartition sociologique dans le temps: quasi exclusivité de l'horlogerie jusqu'en 1900, diversité à partir de cette date, mais les conflits horlogers restent les plus nombreux de 1900 jusqu'à la fin des années 1920 : 72 sur 126, 23 dans le bois, 15 dans le bâtiment, 9 dans les machines et la métallurgie et 7 divers.

<sup>27</sup> Dans le classement des districts de la Suisse avec au moins 15 grèves établi par Hans Hirter pour la période 1880-1914, Courtelary (41 grèves), Porrentruy (23) et Moutier (19) arrivent respectivement au 14<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> rang (« Die Streiks in der Schweiz in den Jahren 1880-1914 », *op. cit.*, p. 861). Pour les Franches-Montagnes, Gérard Dubois a recensé pour la même période 26 grèves (« La grève au village », *op. cit.*, p. 34).



Tableau 2 : Grèves par périodes et par branches

Années	Horlogerie	Métallurgie	Bâtiment	Bois	Autres	Total
Avant 1800	1					1
1880-1884	1					1
1885-1889	18					18
1890-1894	11				1	12
1895-1899	8	2			1	11
1900-1904	28		1	2	3	34
1905-1909	15	1	19	3		38
1910-1914	8	4		2		14
1915-1919	5	1	2	5	1	14
1920-1924	6	2		3	3	14
1925-1929	10	1	1			12
1930-1934	1					1
1935-1939	1			1		2
1940-1944						0
1945-1949	1		1	1		3
1950-1954						0
1955-1959						0
1960-1964				1		1
1965-1969						0
1970-1974						0
1975-1979		2				2
	114	13	24	18	9	178

On voit que les chiffres records des deux périodes 1900-1904 et 1905-1909 ne concernent pas les mêmes milieux industriels. Les conflits qui éclatent dans la première ne surviennent que dans l'horlogerie, notamment contre des baisses de salaires et le non-respect des conventions concernant l'interdiction du travail aux pièces. La période suivante, particulièrement les années 1905 et 1906, est marquée par la multiplication des grèves dans les professions du bois (menuisiers, charpentiers) et surtout du bâtiment : 15 grèves sur 26 menées par les tailleurs de pierre, les maçons et manœuvres ainsi que les plâtriers et peintres du Vallon de Saint-Imier, de Moutier, Delémont et Porrentruy. La dispersion des grèves entre plusieurs branches industrielles observée à partir de 1900 reflète la diversification du mouvement syndical ouvrier dans le Jura : aux côtés des sections locales des fédérations horlogères sont apparues vers 1900 celles d'autres fédérations : ouvriers métallurgistes, ouvriers du bois, maçons et manoeuvres, plâtriers et peintres, également ouvriers et employés de chemin de fer.

Si l'on considère les différents métiers de la montre, il n'est pas toujours facile de les distinguer à cause de l'ambiguïté du terme horloger, désignant aussi bien l'ouvrier travaillant dans cette industrie que l'ouvrier spécialisé dans la terminaison de la montre, comme les repasseurs, remonteurs et démonteurs. Cependant, il apparaît évident que près des trois quarts des 114 cas de grèves recensés sont le fait d'ouvriers se rattachant aux deux plus importantes fédérations syndicales : les repasseurs, démonteurs et remonteurs ou « horlogers » d'une part, les monteurs de boîtes, d'autres part. Mais cela varie d'une région à l'autre : les monteurs de boîtes sont concernés dans plus de la moitié des grèves dans l'horlogerie aux Franches-Montagnes, un cinquième dans le district de Courtelary et seulement deux cas sur dix-neuf dans celui de Porrentruy. La structure de la production de la montre varie d'une région à

l'autre. Parmi les autres ouvriers de la montre, les graveurs et guillocheurs, les pierristes, les faiseurs de cadrans, de pendants ou de ressorts ont aussi eu recours à la grève une quinzaine de fois en tout.

### **Les causes des grèves**

Malgré le caractère encore fragmentaire des données recueillies, il est possible d'esquisser quelques traits généraux concernant les causes des grèves. La centaine de cas connus se partagent à peu près à égalité entre les grèves offensives, pour une amélioration des conditions de travail, et les grèves défensives ou de protestation contre la remise en cause des acquis contractuels. Les revendications salariales sont les plus fréquentes, que ce soit dans le sens d'une hausse sous forme d'accroissement du tarif aux pièces, d'augmentation du salaire horaire ou d'allocation de renchérissement pendant la Première Guerre mondiale, soit contre les baisses de salaire, plus fréquentes en période de crise<sup>28</sup>. Non seulement le montant des salaires, mais aussi le mode de paiement fut à l'origine de deux grèves dans des ateliers de graveurs et guillocheurs à Porrentruy en 1900 et en 1902 : les ouvriers refusaient le rétablissement du travail aux pièces à la place du paiement à l'heure, comme le prévoyait la convention signée dans cette branche.

La revendication de la réduction du temps de travail n'apparaît dans les motifs de grève qu'à partir de 1900. La loi fédérale sur le travail dans les fabriques de 1877 avait fixé la journée de travail à 11 heures. Les quelques grèves portant sur la journée de 10 heures ou moins dans les deux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle sont surtout le fait de menuisiers, maçons ou de graveurs et guillocheurs. Dans l'horlogerie, les conventions signées par les organisations patronales et ouvrières des boîtiers or en 1905 et argent en 1906 avaient instauré la journée de 10 heures. Au lendemain de la grève générale de 1918, la journée de 8 heures – 48 heures par semaine – sera introduite par conventions en 1919 dans certaines industries, puis dans la loi fédérale sur le travail dans les fabriques dès 1920.

Quelques grèves ont été menées pour obliger certains patrons non organisés à rejoindre le syndicat patronal de la branche : tant les ouvriers que les patrons syndiqués avaient intérêt à la réciprocité syndicale en matière de salaires et de conditions de travail. Ainsi en 1890, dans le Vallon de Saint-Imier, une quarantaine de monteurs de boîtes argent ont cessé le travail pendant un mois dans plusieurs ateliers de patrons non-syndiqués pour les obliger à adhérer au syndicat patronal et observer la convention du 20 octobre 1889, mais « sans grand résultat », malgré la prise en charge de la moitié des frais par la caisse patronale. En novembre 1913, aux Franches-Montagnes, après une grève de trois semaines, les ouvriers de quinze ateliers, grâce à l'appui de la Fédération des ouvriers monteurs de boîtes, réussirent à obtenir que les patrons souscrivent à la convention signée dans la boîte métal et acier.

### **Succès et échecs**

Concernant l'issue des grèves, il n'est pas facile d'en apprécier le résultat. Quand il y a succès, souvent il n'est que partiel : des concessions ont été faites de part et d'autre par rapport aux prises de position de départ. Ici, on réussit à limiter une baisse de salaire, là à obtenir une augmentation du tarif, mais à un pourcentage inférieur à celui revendiqué au

---

<sup>28</sup> Sur une trentaine d'arrêts de travail aux Franches-Montagne entre 1886 et 1937, Gérard Dubois (« La grève au village », *op. cit.* p. 35) énumère les causes suivantes : baisse des salaires (12 cas), revendications de nouveaux tarifs ou nouvelles conventions (11), limitation du nombre d'apprentis (6), réduction du temps de travail (4), solidarité entre ouvriers (3), reconnaissance du syndicat (2), autres (3), inconnues (4).

départ. Ainsi, en juin 1900, les ouvriers boîtiers de Porrentruy se mettent en grève parce que les deux fabriques d'horlogerie et les ateliers de boîtiers refusent d'entrer en matière sur « les nouveaux tarifs uniformes pour la main-d'œuvre » proposés par le syndicat. Après plusieurs semaines de grève, les patrons acceptèrent en principe le tarif présenté, mais avec des modifications négociées avec chacun d'entre eux à la baisse sur certaines parties de la fabrication de la boîte.

Le taux d'échecs n'est pas négligeable. Pour les Franches-Montagnes, Gérard Dubois l'estime à un tiers. Dans plusieurs cas, cela se termine par des départs volontaires ou des licenciements, voire la dissolution du syndicat comme à Reconvilier en 1909 après la grève des 300 remonteurs de la Société horlogère : « Cette année-là, une grève qui eut pour origine une baisse de salaires et qui dura six semaines, en février-mars, marqua le déclin de la section. Une partie des ouvriers avait accepté la baisse, ce qui provoqua la dissolution du syndicat. »<sup>29</sup> La trahison d'une partie des ouvriers est parfois invoquée comme cause de l'échec du mouvement. C'est le cas lors de la grève perdue par la section FOMH locale à la coutellerie de Delémont en 1929. Une quarantaine d'ouvriers avaient cessé le travail depuis un mois pour protester contre le licenciement d'onze ouvriers, ressenti comme un acte de représailles à la suite d'une revendication pour une hausse de salaire, quand dix grévistes reprirent le travail ; la grève se termina un mois plus tard par un accord très défavorable sous l'égide de la Chambre de conciliation du Jura, laissant une vingtaine d'ouvriers sur le carreau<sup>30</sup>. Cela s'apparentait à un lock-out, congédiement collectif pratiqué parfois par le patron pour imposer ses conditions.

### **Le lock-out, arme patronale**

On a recensé une dizaine de lock-out dans le Jura. En mai 1893, Robert Gygax, patron monteur de boîte de Saint-Imier, avait renvoyé son personnel qui réclamait une augmentation sur le soudage de fonds, ce qui avait provoqué une « émeute » devant la fabrique, dont les vitres furent brisées ; une vingtaine d'ouvriers, qualifiés de « meneurs anarchistes » furent incarcérés et condamnés lourdement<sup>31</sup>. En mai 1912, à Bévillard, la Fabrique de pignons Alfred Charpilloz, licencia une centaine d'ouvriers qui avaient donné leur adhésion à la section syndicale locale, fondée en janvier 1912, mais celle-ci survécut à l'épreuve.

L'arme du lock-out était parfois agitée comme menace pour contrer une revendication ou intimider les grévistes, comme ce fut le cas lors de la grève des Longines qui portait aussi sur le droit de se syndiquer. A fin septembre 1910, 400 ouvriers de la grande entreprise imérienne cessèrent le travail parce que la direction refusait de faire pression sur quelques ouvriers qualifiés réfractaires au syndicat. Pour faire plier la Fédération ouvrière horlogère qui appuyait les grévistes de Saint-Imier, en asséchant sa caisse de grève, le Syndicat des fabriques de montres incita ses membres à décréter un lock-out général pour début novembre. Finalement, à la suite d'interventions des autorités politiques locales et cantonales, le syndicat ouvrier et les associations patronales concernées signèrent, sous la présidence d'Albert

<sup>29</sup> FOMH *Section de Tavannes, 1911-1961, 50 ans de vie syndicale*, (1961), p. 6.

<sup>30</sup> Cf. François KOHLER. *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont 1887-1987. La section FTMH de Delémont et environs (de 1887 à nos jours)*. Delémont, FTMH, 1987, p. 113-128 ; Id., «Cent ans d'entreprise. Approche historique 1893-1993». In : *Wenger, la passion du couteau. Delémont*, Wenger SA, 1993, p. 72-74.

<sup>31</sup> François KOHLER, «Le conflit de Saint-Imier et la répression anti-anarchiste (1893-1894)». In : *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* 1972, pp. 380-385.

Locher, préfet de Courtelary et conseiller national, un armistice dans le but de mettre fin au conflit des Longines et de lever le lock-out.

### **Importance et durée des grèves**

D'après le nombre de journées de travail perdues (quelque 12'000), le conflit des Longines est le plus important conflit local que le Jura ait connu, devant la grève perdue des 300 remonteurs de la Société horlogère de Reconvilier contre une baisse des salaires en 1909 (10'000 journées). Plus que la durée (une trentaine de jours), c'est le nombre de grévistes impliqués qui en fait des conflits majeurs. La grève la plus longue – 150 jours – ne fut menée que par 5 remonteurs de Tramelan en 1904, alors que 19 remonteurs de Saint-Imier avaient tenu 102 jours en 1896. Mais ce sont des durées plutôt exceptionnelles, puisque sur 122, on en compte 45 de 1 à 6 jours ou moins, 30 de 7 à 12 jours, 16 de 13 à 18 jours, 12 de 18 à 30 jours, 5 de 31 à 36 jours, 9 de 37 à 48 jours, 5 de plus de 48 jours. En plus des deux cas cités ci-dessus, les trois autres conflits les plus longs sont des grèves défensives menées par 62 remonteurs de la Société d'horlogerie de Porrentruy en 1901 (66 jours, arrangement), 16 graveurs et guillocheurs de Porrentruy en 1902 (78 jours, chômage) au chômage en 1902, et 30 remonteurs de Courtelary (66 jours, résultat inconnu).

### **Un terrain à explorer**

Cette première approche des grèves dans le Jura n'épuise de loin pas le sujet, puisqu'elle est encore partielle, tant par les lacunes qui restent à combler du point des informations comme on l'a relevé en introduction, que par les aspects qualitatifs qui ne pourront être traités qu'à travers des exemples concrets bien documentés : mécanismes des grèves, tactique syndicale, organisation et financement, identité et vie des grévistes, réponses patronales, interventions des autorités politiques (plusieurs cas), de la police et de l'armée (chantier du tunnel Moutier-Granges en 1913). Ne sont-ce pas des perspectives de recherches attrayantes pour qui s'intéresse à l'histoire du mouvement ouvrier, non seulement du point de vue institutionnel, mais aussi saisissant le « mouvement des ouvriers par excellence » : la grève.

François KOHLER

### ***Annexe : sources et travaux utilisés pour établir la liste des grèves et lock-out dans le Jura***

#### ***Sources***

Hermann GREULICH, « Les mouvements en faveur des salaires et les grèves en Suisse depuis l'année 1860 ». In : *VIII<sup>e</sup> rapport annuel du comité directeur de la Fédération ouvrière suisse pour 1894*. Zurich, 1895, p. 65-223.

« Conflits et grèves en 1895 ». In : *IX<sup>e</sup> rapport annuel du comité directeur de la Fédération ouvrière suisse pour 1895*. Zurich, 1896, p. 140-194.

*Rapports de la Fédération suisse des syndicats professionnels*, Zurich, 1898-1905.

Schweizer. Holzarbeiterverband : *Jahresberichte*, 1908-1921.

*La Sentinelle*, 1899-1906, 1911 ss.

*La Lutte syndicale*, 1920-1953.

Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. *Rapports* 1914/15 ss.

FOMH Section de Saint-Imier et Environs 1886-1961, Saint-Imier, Imprimerie Francis Favre, 1961, 85 p.

*FOMH Section de Tavannes*, 1911-1961, 50 ans de vie syndicale, (1961), 20 p.

FOMH, *La section FOMH de Delémont et environs célèbre le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation 1887-1962*, Delémont, Le Démocrate SA, (1962), 28 p.

### **Travaux**

Gérard DUBOIS, *Cent ans de syndicalisme horloger dans les Franches-Montagnes (1886-1986)*. Saignelégier, FTMH, 1986,

Gérard DUBOIS, « La grève au village. Le cas des Franches-Montagnes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ». In : *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*. Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier, Lausanne, No 4, Novembre 1987, p. 29-42.

Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment. *Histoire de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment : 1873-1953*. Réd. par August Vuattolo. Zurich : FOBB, 1953-1956. 2 vol.

Achille GROSPIERRE, « Histoire du syndicalisme ouvrier dans l'industrie horlogère ». In : *Union syndicale suisse 1880-1930. Histoire du mouvement ouvrier et de l'organisation syndicale en Suisse*. Berne, 1933, p. 531-699. Tiré à part : Genève, Imprimeries populaires, 1933, 169 p.

Erich GRUNER, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914. Gewerkschaften und Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt ; Streiks, Kampf ums Recht und Verhältnis zu anderen Interessengruppen*. Zurich, 1988, Band II/2, Anhang, p. 1528-1582.

François KOHLER, « Le conflit de Saint-Imier et la répression anti-anarchiste (1893-1894) ». In : *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* 1972, p. 380-385.

François KOHLER, « La Grève générale dans le Jura ». In Marc VUILLEU-MIER (e.a), *La Grève générale de 1918 en Suisse*. Genève, Editions Grounauer, 1977, p. 61-78.

François KOHLER. *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont 1887-1987. La section FTMH de Delémont et environs (de 1887 à nos jours)*. Delémont, FTMH, 1987, 264 p.

Marc PERRENOUD, « Syndicats ouvriers et grèves dans l'horlogerie suisse ». In : *L'homme et le Temps en Suisse, 1291-1991*. La Chaux-de-Fonds, Institut l'homme et le temps, 1991, p. 249-254.

## **Une grève dans la construction des chemins de fer régionaux en 1902**

« Nouvelle grève des ouvriers du Saignelégier-Glovelier » <sup>32</sup>

En 1902, une grève d'environ deux semaines paralyse momentanément la construction de la ligne du Régional Saignelégier-Glovelier (RSG). Du dimanche 24 août – voire depuis le 22 déjà <sup>33</sup> – au vendredi 5 ou samedi 6 septembre 1902, elle sévit au niveau du tronçon de Glovelier. La population jurassienne est tenue en haleine par les quelques lignes quotidiennes que la presse régionale (*Le Pays*, *Le Démocrate* et *Le Franc-Montagnard* entre autres) consacre aux événements. Ce n'est pourtant pas la première fois que les ouvriers construisant

<sup>32</sup> *Le Pays*, 26 août 1902. Titre de l'article que le quotidien conservateur emploie dans sa rubrique « Jura bernois ». On est encore loin de la « Une ».

<sup>33</sup> *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902.

la ligne du RSG interrompent leur travail, puisque qu'une première grève avait déjà eu lieu à Montfaucon moins d'un mois plus tôt <sup>34</sup>.

### Le traitement par la presse régionale

Pour les besoins de cet article, nous avons consulté les trois journaux régionaux suivants : *Le Pays*, *Le Démocrate* et *Le Franc-Montagnard*. Seulement, il faut se garder de penser que l'intérêt que nous portons à cette grève était le même à l'époque. En effet, la place que la grève occupe dans les quatre pages que compte *Le Pays* et *Le Démocrate* n'est pas la même, et peut-être symptomatique de la place qu'elle occupe alors dans l'actualité ou les priorités des journaux de la région.

Le journal conservateur consacre en général une colonne de sa deuxième page à la grève, mais seulement dans sa rubrique « Jura bernois », jamais en première page, et encore moins à la Une. Paraissant trois fois par semaine <sup>35</sup>, « la pieuse gazette » <sup>36</sup> - ainsi surnommée par le quotidien socialiste *La Sentinelle* pour le traitement qu'elle fait de l'affaire et pour son ton général - parle de la grève sur un ton résolument polémiste <sup>37</sup>. L'on retranscrit sans vergogne toutes les rumeurs et les ragots, sans pouvoir ou vouloir les vérifier, vu le traitement quasi quotidien de l'information. *Le Démocrate* et *Le Franc-Montagnard* adoptent un ton plus posé, coupant court à certaines rumeurs, admettant même que certaines revendications, sans préciser qu'il s'agit de celles des ouvriers du RSG, puissent avoir un fondement, tout en déplorant l'inadéquation du moyen employé pour les revendications <sup>38</sup>.

*Le Démocrate*, qui publie quatre pages quotidiennes excepté le lundi, y consacre ses éditions du 26 août au 7 septembre, sans interruption. Mis à part le 3 septembre – jour où la grève fait la une – cette dernière n'est traitée que par de courts résumés de quelques lignes, dans la rubrique « Nouvelles jurassiennes », en deux ou troisième page. A partir de ce même jour, elle apparaît encore sporadiquement en toute fin de journal, au nombre des « Dépêches particulières », c'est-à-dire parmi les dépêches de dernière minute.

*Le Franc-Montagnard* <sup>39</sup> consacre de minces entrefilets de quelques lignes à la grève, comme *Le Démocrate*, puis de petits articles sur une à deux colonnes <sup>40</sup>, la grève faisant tout de même la Une des exemplaires du 2 septembre. Les éditions dominicales, quant à elles, relatent en Une la vie trépidante de Montfaucon sous l'Ancien Régime, articles signés de la plume de l'abbé Daucourt ; le dimanche, place au feuilleton et non à la grève.

Mais ces trois journaux ne sont pas les seuls à se faire l'écho de l'arrêt de travail qui immobilise le chantier : *Le Jura* en parle aussi, en soutenant les ouvriers et avec un temps de retard dans les événements, ce pour quoi *Le Démocrate* le prend à partie <sup>41</sup>.

On voit donc que le traitement de l'information n'est pas le même dans chacun des trois journaux, ni l'intérêt que chacun y porte. Le point commun des trois journaux que nous avons choisi d'éplucher réside dans le fait que l'information est généralement noyée, ou à tout le

<sup>34</sup> *Le Pays*, 26 août et 6 septembre 1902 ; *Le Démocrate*, 29 août 1902 ; *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902. Cette grève, qui n'est ainsi par la seule qui a perturbé les chantiers du RSG, retarde l'avancée des travaux et l'ouverture de la ligne, ainsi que l'affirme Sophie LCHAT, *Les chemins de fer privés des Franches-Montagnes : naissance, exploitation et défis d'un réseau (1892-1943)*, mémoire de l'Université de Neuchâtel, 2005, p. 36.

<sup>35</sup> Les mardis, jeudis et samedis.

<sup>36</sup> *Le Pays*, 9 septembre 1902.

<sup>37</sup> Editions des 26, 28 et 30 août ainsi que des 2, 4, 6 et 9 septembre.

<sup>38</sup> Ainsi *Le Franc-Montagnard* du 29 août 1902.

<sup>39</sup> Il paraît les mardis, vendredis et dimanches de chaque semaine.

<sup>40</sup> On trouve ainsi des échos de la grève dans les éditions du vendredi 22, mardi 26 et vendredi 29 août, ainsi que le mardi 2 et le vendredi 9 septembre.

<sup>41</sup> *Le Démocrate*, 7 et 11 septembre 1902.

moins perdue au beau milieu de la rubrique régionale. De plus, *Le Démocrate* semble mieux vérifier ses sources que ne le fait alors *Le Pays*, qui rapporte volontiers quelques ragots ou épisodes peu flatteurs, voire falsifiées (par les sources du correspondant sur place peut-être), à propos des grévistes, attitude que son concurrent libéral-démocrate relève également chez plusieurs autres journaux en signalant « les exagérations de certaines dépêches reproduites beaucoup trop complaisamment par plusieurs journaux » dans son édition du 29 août 1902. C'était peut-être du « direct » ou du « people » avant l'heure !?

### Les raisons de la grève

*Le Pays*, hostile aux grévistes dès l'entame du conflit social, rapporte que les entrepreneurs Messing frères « s'étaient débarrassés de quelques éléments turbulents, incompatibles avec la tranquillité du travail. »<sup>42</sup> Sur quoi le correspondant enchaîne : « Mais il n'y aurait plus d'entreprise possible, si le patron n'avait pas la faculté d'éliminer ceux des ses ouvriers qui compromettent le succès de l'œuvre commencée. »<sup>43</sup> Mal leur en prit, comme nous le verrons plus bas.

### Les revendications

Les grévistes demandent une augmentation de salaire de 5 ct. par heure, une diminution des heures de travail et le réengagement des ouvriers (deux-trois selon *Le Démocrate*<sup>44</sup>) récemment congédiés « pour de très bons motifs »<sup>45</sup> par l'entreprise<sup>46</sup>. *Le Démocrate* estime les réclamations des grévistes sans fondement sérieux en ce qui concerne le salaire et la durée du travail journalier, étant donné que lors de la première grève, un mois auparavant, aplaniée suite à l'intervention de M. Joliat<sup>47</sup>, directeur de la police cantonale, « les ouvriers s'étaient déclarés contents »<sup>48</sup> à ce sujet. S'ils se manifestent alors, « c'est sans doute uniquement pour obéir « aux pernicieux conseils » de ceux que l'on pourrait appeler “les entrepreneurs de grève”, les sieurs Depauli et consorts, contre lesquels il est certes bien regrettable que la police ne puisse pas agir avec plus de rigueur, vu l'insuffisance du code en la matière. »<sup>49</sup> Ainsi, à l'instar de son homologue conservateur, le quotidien libéral fustige les meneurs de grève. *Le Franc-Montagnard*, nous l'avons vu, regrette la méthode mais ne reconnaît pas moins, implicitement, la légitimité de certaines revendications. Quant aux personnalités politiques, une seule se manifeste en faveur des grévistes. Le « député-flambeau (...), la gloire de l'Ajoie<sup>50</sup> » Nicol<sup>51</sup>, comme le journal catholique-conservateur surnomme le socialiste ajoulot, aurait « adressé ses plus cordiales salutations au Comité de la grève » le 29 août, croit savoir le journal, qui s'en offusque visiblement.

---

<sup>42</sup> *Le Pays*, 2 septembre 1902.

<sup>43</sup> *Le Pays*, 2 septembre 1902.

<sup>44</sup> Chiffre qui nous paraît toutefois un peu faible vu l'ampleur du phénomène.

<sup>45</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>46</sup> *Le Démocrate*, 26 août 1902.

<sup>47</sup> Il s'agit sans doute du conseiller d'Etat radical Louis Joliat (1846-1922), directeur de la police. Cf. François NOIRJEAN, « Joliat, Louis », in *Dictionnaire historique de la Suisse* [publication électronique DHS], version du 27.04.2005.

<sup>48</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>49</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>50</sup> *Le Pays*, 30 août 1902.

<sup>51</sup> Pierre Nicol, premier député socialiste jurassien élu au Grand Conseil bernois, la première fois en 1902, cf. Pierre-Yves DONZÉ, « Nicol, Pierre (1877-1935) », sur [www.diju.ch](http://www.diju.ch) (21.09.2006).

## Les meneurs de la grève

Le chef incontesté des grévistes est un dénommé Depauli (cité également De Pauli(s), De(-) Paulis), arrivé sur place le 21 août, ressortissant italien comme la plupart des ouvriers qui construisent la ligne de chemin de fer, secrétaire ouvrier de la Fédération italienne<sup>52</sup>, donc sans doute anarchiste. Il est connu des journalistes pour avoir été mêlé précédemment à la grève de Montfaucon. A ses côtés, on trouve, dans un premier temps, un certain Luccheni, « parent, dit-on, de l'assassin de l'impératrice d'Autriche<sup>53</sup> », rumeur qui sera démentie par la suite<sup>54</sup>, et un troisième larron qu'on dit être conseiller municipal à Lausanne<sup>55</sup>.

Dans un second temps, le 2 septembre, apparaissent entre autres meneurs les dénommés Ferrari et Cassini (ou Casini), dont l'un est anarchiste<sup>56</sup>; il est possible que Ferrari soit de ceux qui quittent le chantier le jour même, étant donné qu'il n'est plus mentionné ultérieurement. Quant à Cassini, il fuit en France<sup>57</sup> pour éviter une arrestation, le 4 ou 5 septembre, avec Depauli, revenu entretemps haranguer et guider ses « fidèles » le 30 août.

Il y a eu d'autres meneurs, suisses ou italiens, mais les journaux n'en ont pas conservé les noms. Pour la petite histoire, notons encore que du 27 août ou 4 septembre, les grévistes avaient pris quartier dans le hameau de Scut, où ils tenaient des réunions et où ils avaient installé une cantine pour nourrir gratuitement les leurs<sup>58</sup>.

## Petite chronique du déroulement de la grève

C'est le renvoi<sup>59</sup>, entre le 20 et le 22 du mois<sup>60</sup>, de certains ouvriers, maçons et terrassiers pour la plupart, qui met le feu aux poudres entre les entrepreneurs et les ouvriers de la 1<sup>ère</sup> section de la ligne Glovelier-Saignelégier<sup>61</sup>, à hauteur de Saint-Brais. Depauli, qui avait déjà été actif un mois plus tôt lors de la grève de Montfaucon, est alors appelé sur les lieux et des discussions ont lieu le 21 au soir à Scut. A ce moment-là, la grève n'est encore que sectorielle, mais déjà la crainte d'une grève qui se généraliserait sourd. Et en effet, les ouvriers du chantier de Saignelégier, 2<sup>e</sup> section du RSG, à hauteur de Saignelégier, ont cessé le travail le matin du 22 : « Il est bien possible qu'on est à la veille d'une grève générale qui comprendrait les ouvriers des deux sections »<sup>62</sup>, présumait alors *Le Franc-Montagnard*.

Et en effet, c'est ce qui ne tarde pas à arriver, entre le 24, selon *Le Pays*<sup>63</sup> et le 26 pour *Le Démocrate*<sup>64</sup>, la grève gagne progressivement tout le chantier du RSG. Peu suivie dans les premiers jours semble-t-il, 60 à 70 grévistes le 24 août, la grève, partie d'un petit groupe de

<sup>52</sup> *Le Pays*, 6 septembre 1902.

<sup>53</sup> *Le Pays*, 26 août 1902. L'impératrice Elisabeth d'Autriche, la fameuse « Sissi », fut assassinée à Genève en septembre 1898 par l'anarchiste italien Luigi Lucheni, cf. Helmut WATZLAWICK, « Elisabeth d'Autriche », in *Dictionnaire historique de la Suisse* [publication électronique DHS], version du 21.09.2004.

<sup>54</sup> *Le Pays*, 4 et 6 septembre 1902.

<sup>55</sup> *Le Pays*, 26 août 1902.

<sup>56</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902.

<sup>57</sup> *Le Pays*, 6 septembre; même hypothèse pour *Le Démocrate*, 7 septembre 1902; *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902.

<sup>58</sup> *Le Pays*, 28 août 1902; *Le Démocrate*, 5 septembre 1902.

<sup>59</sup> Les raisons n'en sont mentionnées nulle part.

<sup>60</sup> *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902; *Le Démocrate*, 3 septembre 1902.

<sup>61</sup> *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902.

<sup>62</sup> *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902.

<sup>63</sup> *Le Pays*, 26 août 1902; *Le Démocrate*, 27 août 1902.

<sup>64</sup> *Le Démocrate*, 26 août 1902.



travailleurs, gagne alors chaque jours plus d'adhérents : 100<sup>65</sup> à 150 grévistes<sup>66</sup> le 27 août, sans pour autant que les grévistes ne réussissent à convaincre l'ensemble des ouvriers de gagner leurs rangs (le 2 septembre, ils sont toujours 150 en grève<sup>67</sup>). Des scènes d'intimidation voient alors le jour : blocage d'une locomotive qui amenait pierres et matériaux sur la ligne le 24 ; le 25, on contraint les ouvriers de la forge et du tunnel de Bollement, vers Saint-Brais, à cesser leurs activités, allant même jusqu'à confisquer leurs lampes de mineurs<sup>68</sup>, tandis que le soir les grévistes ont lancé de grosses pierres contre une locomotive appartenant aux entrepreneurs, Messing frères<sup>69</sup>, sans pour autant la détruire<sup>70</sup> ; « rebelote » le 26, lorsque les grévistes ont jeté des pierres contre un train d'ouvriers partant au travail<sup>71</sup>, etc. Il faut noter que pour spectaculaires qu'elles soient, ces manœuvres n'aboutissent jamais à ce qu'on en vienne aux mains ni contre ceux qui continuent le travail, ni contre la police qui ne cesse d'augmenter sa présence sur les lieux, passant de quelques unités le 26 août à 13 à 18 gendarmes déterminés<sup>72</sup> (20 selon *Le Démocrate*<sup>73</sup>) le lendemain. Depauli et Luccheni quittent la région le 27 août au matin, le premier pour Lausanne ou Locarno, le second pour l'Allemagne, suite à l'insuccès de la grève, selon les journaux<sup>74</sup>. Deux autres « suspects d'anarchisme » les accompagnent dans leur départ<sup>75</sup>. Un nouveau meneur est arrivé pour remplacer les deux partants le 29 août, sans qu'on en sache plus<sup>76</sup>. Ce même jour, toutes les forces du district sont mobilisées, soit environ une vingtaine de gendarmes, sous les ordres du directeur de police Joliat et du chef de division Mouche<sup>77</sup>. Tout semble un peu flou, ce qui n'échappe pas à l'envoyé sur place du *Pays*, qui rapporte « que la grève ne semble pas être terminée. Il y a, en tout cas, toujours quelque chose de vague, d'indécis, d'incertain dans la situation. On se perd à formuler des conjectures. »<sup>78</sup> Le 2 septembre, 25 à 30 policiers veillent au grain<sup>79</sup>. Le 3 septembre, la grève semble atteindre son paroxysme<sup>80</sup>, attesté par la présence de 67 gendarmes déployés à Glovelier, Sceut et Saint-Brais « pour protéger les ouvriers et garder les chantiers et les bureaux de l'entreprise »<sup>81</sup> ; le 4, ils sont encore 58 ; le 5, beaucoup de grévistes ayant déjà quitté les environs, la police commence à réduire ses effectifs<sup>82</sup>. Peut-être que cette présence massive mais relativement pacifique a contribué à éviter tout affrontement. Le rôle des policiers est non seulement de protéger les bureaux des entrepreneurs, qui voient défiler des cortèges de protestations

---

<sup>65</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>66</sup> *Le Pays*, 28 août 1902, parle de 110 grévistes le même jour.

<sup>67</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902.

<sup>68</sup> *Le Franc-Montagnard* du 26 août 1902 ; *Le Pays*, 26 août 1902 ; *Le Démocrate*, 27 août 1902.

<sup>69</sup> *Le Pays*, 26 août 1902.

<sup>70</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>71</sup> *Le Démocrate*, 26 août 1902.

<sup>72</sup> *Le Pays*, 28 août 1902.

<sup>73</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>74</sup> *Le Pays*, 28 et 30 août 1902 ; *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>75</sup> *Le Démocrate*, 28 août 1902.

<sup>76</sup> *Le Pays*, 30 août 1902.

<sup>77</sup> *Le Franc-Montagnard*, 29 août 1902.

<sup>78</sup> *Le Pays*, 30 août 1902.

<sup>79</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902.

<sup>80</sup> Confirmé par les *Unes* du *Franc-Montagnard* le 2.9. et du *Démocrate* le 3.9.

<sup>81</sup> *Le Pays*, 6 septembre 1902.

<sup>82</sup> *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902 et *Le Pays*, 6 septembre 1902.

réguliers – ainsi le 30 août, à l’heure du dîner, 252 (sic) grévistes<sup>83</sup>, « drapeau rouge en tête », défilent à Saint-Brais<sup>84</sup>, mais aussi de protéger les ouvriers qui continuent de travailler durant cette période mouvementée. Pour ce faire, les agents sont placés tout le long de la ligne. Autre épisode marquant : le 31 août, un nouveau défilé des grévistes a lieu avec une femme comme porte-drapeau, anecdote retenue par tous les récits<sup>85</sup> et qui fait écrire au correspondant du *Pays* qu’ « ici on trouve la chose d’un goût douteux. »<sup>86</sup>

Une médiation ou un « arbitrage d’une personne qualifiée et désintéressée<sup>87</sup> » au jugement de laquelle patrons et travailleurs déclareraient se soumettre est bien tenté, notamment par l’intermédiaire du conseiller d’Etat Joliat, qui se trouve à Glovelier les 26<sup>88</sup> et 27 août, et d’un certain Reimann<sup>89</sup>, de Bienne<sup>90</sup>, hélas sans succès semble-t-il. Après l’échec de négociations visiblement dans l’impasse, Depauli s’étant en outre aliéné une partie de la population de Saint-Brais par ses attaques « contre la religion et ses ministres »<sup>91</sup>, et devant le retard accumulé, les autorités décident de mettre fin à cette grève, qui s’était toujours déroulée sans heurts, mais dans un climat quelque peu étrange, étant donné qu’elle n’a jamais été suivie pas tous les travailleurs. Le 3 septembre, arguant d’un prétexte, les gendarmes commencent à procéder à l’arrestation des meneurs, au nombre de trois, dont les papiers n’étaient pas en règle, et qui sont dirigés sur Berne pour être expulsés du pays par la police centrale<sup>92</sup>. Les trois journaux soutiennent ces mesures énergiques. Ce prétexte était vraisemblablement fort valable, car tout au long de la grève, par petits groupes, certains grévistes et meneurs avaient retiré leurs papiers et s’étaient fait verser leur dû, sans doute en prévision d’un éventuel coup dur. Ces arrestations achèvent de mettre un terme définitif à la grève. Entreprises le 3, elles se poursuivent le 4 : « La police continue à procéder à l’arrestation de quelques-uns des agitateurs, contre lesquels l’autorité a lancé des mandats d’arrêt. »<sup>93</sup> La gendarmerie a encore opéré l’arrestation de trois individus accusés de menaces et même de violences contre des ouvriers au travail. Concernant le 4 septembre, on peut lire : « les grévistes semblent avoir complètement disparu de la région. »<sup>94</sup> La police monte encore la garde pour empêcher tout retour des « coupables tentatives des meneurs »<sup>95</sup>. Les travaux ont recommencé sur plusieurs chantiers<sup>96</sup>. La gendarmerie « a opéré trois nouvelles arrestations »<sup>97</sup> le 5 septembre, en conséquence de quoi Depauli et Cassini ont fui pour la France<sup>98</sup>. Le 6, la grève

<sup>83</sup> Ce chiffre n’est peut-être pas si exagéré que cela. Dans les jours qui précédèrent, *Le Démocrate* indiquait que sur 400 ouvriers, 250 travaillaient et 150 étaient en grève, mais qu’ils faisaient chaque jour de nouvelles recrues.

<sup>84</sup> *Le Pays*, 2 septembre 1902.

<sup>85</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902 comme aussi *Le Démocrate*.

<sup>86</sup> *Le Pays*, 2 septembre 1902.

<sup>87</sup> *Le Franc-Montagnard*, 22 août 1902.

<sup>88</sup> *Le Pays*, 26 août 1902.

<sup>89</sup> Il s’agit peut-être du socialiste et grutléen biennois Gottfried Reimann, cf. notamment Erich GRUNER, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz, 1880-1914 : soziale Lage, Organisation und Kämpfe von Arbeitern und Unternehmern, politische Organisation und Sozialpolitik*, Zurich : Chronos, 1987-1988, vol. 2-3 (se référer à l’index).

<sup>90</sup> *Le Démocrate*, 29 août 1902.

<sup>91</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902 et *Le Pays*, qui n’a de cesse de le répéter.

<sup>92</sup> *Le Démocrate*, 4 septembre 1902 ; *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902.

<sup>93</sup> *Le Démocrate*, 6 septembre 1902.

<sup>94</sup> *Le Démocrate*, 7 septembre 1902.

<sup>95</sup> *Le Démocrate*, 7 septembre 1902.

<sup>96</sup> *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902.

<sup>97</sup> *Le Pays*, 6 septembre 1902.

<sup>98</sup> *Le Pays*, 6 septembre ; même hypothèse pour *Le Démocrate*, 7 septembre 1902 ; *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902.

est considérée comme terminée par *Le Pays*<sup>99</sup>. Néanmoins, le dimanche, il subsiste une certaine effervescence parmi les ouvriers italiens, ce qui nécessite le rappel de quelques gendarmes, une vingtaine<sup>100</sup>, dont la plupart avaient déjà rejoint leur cantonnement habituel le samedi<sup>101</sup>.

Quant à l'entrepreneur Messing frères, après avoir fait fermer ses chantiers jusqu'à nouvel ordre le 25 août, il entreprit de réengager du personnel par wagons entiers pour remplacer les grévistes mis à pied, et ce alors que l'interruption de travail n'avait pas encore cessé : 60 ouvriers remplaçants arrivés le 30 août. En fin de grève, il continue le même procédé, embauchant 80 ouvriers pour remplacer les grévistes « ces jours derniers »<sup>102</sup> (autour du 2 septembre), une centaine de nouveaux ouvriers – venant de Bâle ou du Duché de Bade, selon *Le Démocrate* – le 3, et environ 70<sup>103</sup>-100 ouvriers<sup>104</sup> le 5 septembre, pour remplacer non seulement les grévistes, mais aussi les ouvriers qui, intimidés, ont quitté l'entreprise ; suite à quoi le travail reprend sur toute la ligne, mais le contingent de travailleurs est alors plus faible qu'avant la grève<sup>105</sup>. De nouveaux ouvriers arrivent encore le soir-même<sup>106</sup>. Au final, après décompte, tout porte à croire que tous les grévistes furent purement et simplement renvoyés et remplacés par de nouveaux ouvriers.

Le lundi 8 septembre 1902, la grève est bien terminée. Les derniers gendarmes envoyés en renfort regagnent leurs postes respectifs<sup>107</sup>. Et *Le Pays* de conclure que les grèves successives qui se sont produites sur le tracé du Saignelégier-Glovelier auront retardé les travaux de deux à trois mois, empêchant toute ouverture de la ligne avant l'automne 1903<sup>108</sup>.

### **Les chemins de fer : un développement en deux phases**

D'une manière générale, on s'accorde à distinguer deux phases dans le développement ferroviaire de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>109</sup>. La première, qui va de 1850 à 1870, est marquée par une forte concurrence des groupes financiers suisses et étrangers pour conquérir le Plateau dans la perspective d'une future percée alpine. Se développent alors de nombreuses compagnies privées de taille variable et soumises à une pression concurrentielle importante. Le financement des lignes est mixte : institutions cantonales ou communales et banquiers privés. Le Jura n'échappe pas à la règle : en 1867, le Grand Conseil bernois vote un décret

---

<sup>99</sup> *Le Pays*, 6 septembre 1902.

<sup>100</sup> *Le Démocrate*, 7 septembre 1902.

<sup>101</sup> *Le Pays*, 9 septembre 1902.

<sup>102</sup> *Le Franc-Montagnard*, 2 septembre 1902.

<sup>103</sup> *Le Démocrate*, 6 septembre 1902.

<sup>104</sup> *Le Pays*, 6 septembre 1902.

<sup>105</sup> *Le Démocrate*, 6 septembre 1902.

<sup>106</sup> *Le Démocrate*, 7 septembre 1902.

<sup>107</sup> *Le Pays*, 9 septembre 1902.

<sup>108</sup> *Le Pays*, 9 septembre 1902 ; *Le Franc-Montagnard*, 5 septembre 1902. Cf. aussi LACHAT Sophie, *op. cit.*

<sup>109</sup> Pour un panorama général et richement illustré, il nous faut citer GRAF Barbara (*et. al.*), (éd.), *La saga ferroviaire de la Suisse : les chemins de fer suisses ont 150 ans*, Zurich, 1996. Dans un registre peut-être un peu plus technique, relevons la volumineuse étude de PASCHOUD Maurice et THIESSING René, *Les chemins de fer suisses après un siècle, 1847-1947*, Neuchâtel ; Paris, 1949-1965, 5 volumes. Pour une perspective plus historique, on se référera – entre autres ! – à BAIROCH Paul, « Les spécificités des chemins de fer suisses des origines à nos jours », in *Revue suisse d'histoire*, 39, 1989, pp. 35-57.

autorisant la participation financière de l'Etat à la construction du réseau jurassien <sup>110</sup>. Grâce à l'appui des « Chemins de fer du Jura bernois, société privée bénéficiant d'une aide financière massive du canton de Berne » <sup>111</sup>, la ligne Bienne-Porrentruy peut être totalement livrée au trafic en 1877.

La seconde période quant à elle, de 1870 à 1900, voit émerger un processus de fusions et de rachats des entreprises ferroviaires de Suisse romande <sup>112</sup>, prélude à l'étatisation des chemins de fer dès 1898. Parallèlement à ce processus, se développent les premières lignes à voie étroite.

Qu'elles soient à écartement normal ou métrique, les compagnies ferroviaires sont triplement gourmandes : en capitaux, en matériel mais aussi et surtout en hommes. Cette boulimie d'hommes s'explique par l'envergure des travaux à réaliser. A titre d'exemple, ils sont 3'000 au milieu des années 1850 sur le chantier du Hauenstein (entre Bâle et Olten) <sup>113</sup>, et près de 10'000 pour la construction de la ligne du Saint-Gothard dans les années 1870 <sup>114</sup>. Plus proche de chez nous, la construction des tunnels entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds emploie 589 ouvriers à la fin des années 1850 <sup>115</sup>. Sur la future ligne reliant Delémont à Porrentruy, « les chantiers avaient déjà rassemblé un grand nombre d'ouvriers, venus d'ailleurs pour la plupart, Français et Italiens, mais aussi Tessinois et Suisses alémaniques. En août 1874, 755 hommes s'activent au tunnel de la Croix, 445 à celui de Glovelier. » <sup>116</sup> Un tel brassage de population engendre inévitablement des tensions, ce d'autant plus que les difficultés financières sont omniprésentes. Les conditions de travail harassantes ajoutées aux inévitables arriérés salariaux ne manquent pas de mettre le feu aux poudres, provoquant grèves, défilés d'ouvriers, voire même distribution de pain par l'Etat <sup>117</sup>. Il n'est donc guère étonnant que les premières revendications sociales du XIX<sup>e</sup> siècle trouvent partiellement leur origine dans le monde cheminot <sup>118</sup>.

### Une compagnie atypique et un tronçon particulier

C'est donc durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que le réseau de chemins de fer à voie étroite entame son extension. Devant la menace d'une mise à l'écart ruineuse pour leur économie, les populations des vallées de l'arc jurassien mettent en place des comités ou des

<sup>110</sup> RERAT Marcel (*et. al.*), *Le centenaire des chemins de fer jurassiens : les Jurassiens et le problème des transports hier et aujourd'hui : 3<sup>e</sup> colloque du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation*, Porrentruy, 1973, p. 68.

<sup>111</sup> BÄRTSCHI Hans-Peter et DUBLER Anne-Marie, « Chemins de fer », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, vol. 3, Hauterive, 2004, p. 223.

<sup>112</sup> JACOBI Sébastien, *Le chemin de fer Franco-Suisse et ses affluents régionaux*, Fleurier, 1960, p. 6.

<sup>113</sup> GRAF Barbara, *op. cit.*, p. 118.

<sup>114</sup> MUSEE SUISSE DES TRANSPORTS, *Les chemins de fer en Suisse*, Lucerne, 1997, p. 12.

<sup>115</sup> BOILLAT Johann, *Le fiasco du Jura Industriel : Heurs et malheurs d'une compagnie ferroviaire au XIX<sup>e</sup> siècle (1853-1865). Stratégie de développement, gestion du personnel et exploitation*, mém. lic. Université Neuchâtel, 2005, p. 91.

<sup>116</sup> RERAT Marcel (dir.), *Une centenaire : la ligne CFF Delémont-Delle, 1877-1977*, Porrentruy, 1977, p. 13.

<sup>117</sup> Tel est le cas notamment de la Compagnie du Jura Industriel, dont les finances catastrophiques provoquent une grave crise politique et institutionnelle en ville de La Chaux-de-Fonds. BOILLAT Johann, *op. cit.*, p. 98 ss.

<sup>118</sup> Voir notamment FREY Heinz et GLÄTTLI Ernst, *Schaukeln, Sprengen, Karren. Arbeits- und Lebensbedingungen der Eisenbahnbauarbeiter in der Schweiz um die Mitte des 19. Jahrhunderts*, Zurich, 1987 ; ou encore plus récemment : KODER Werner, « Das dunkle Kapitel des Simplontunnels : die Streiks beim Bau des Simplontunnels markieren den Beginn der Arbeiterbewegung im Oberwallis », in *Walliser Bote*, Brigue, 115, 2006, p. 10.

sociétés de financement, constitués de personnalités politiques et économiques influentes, également soutenues par les collectivités locales. Les lignes secondaires de l'arc jurassien telles celles d'Yverdon à Sainte-Croix, de La Chaux-de-Fonds aux Ponts-de-Martel et bien évidemment celles des futurs CJ sont presque toutes inaugurées dans les années 1880-1890<sup>119</sup>.

Les Chemins de fer du Jura sont l'aboutissement de la réunion de quatre compagnies. De plus, il ne faut pas moins de cinq inaugurations pour voir l'ensemble du réseau être livré au trafic. Chronologiquement, les ouvertures sont les suivantes : Tramelan-Tavannes (1884), Saignelégier-La Chaux-de-Fonds (1892), Porrentruy-Bonfol (1901), Glovelier-Saignelégier (1904) et Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont (1913)<sup>120</sup>. Détail piquant et suffisamment rare pour être signalé, seul le tronçon ajoutot Porrentruy-Bonfol est à voie normale<sup>121</sup>, alors que l'autre partie du réseau des CJ est à écartement métrique. Des quatre tronçons à voie étroite du réseau des CJ, la section Saignelégier-Glovelier est la plus difficile à construire : « Le régional Saignelégier-Glovelier pose un véritable défi à ses promoteurs : comment vaincre les 478 mètres de dénivelée qui séparent la vallée de Delémont au chef-lieu des Franches-Montagnes ? (...) L'ingénieur du Saignelégier-La Chaux-de-Fonds pose trois variantes à voie étroite : Glovelier-Saint-Brais-Montfaucon, en gagnant la hauteur de Saint-Brais au moyen de sections à crémaillère ; Glovelier-Undervelier-Saulcy-Lajoux-Montfaucon, en utilisant aussi la crémaillère ; [et] Glovelier-Combe de Bolleman, en suivant le bas de la vallée aboutissant à Montfaucon »<sup>122</sup>. C'est la dernière solution qui est retenue, moyennant un rebroussement à la Combe-Tabellon. La ligne est mise en chantier le 1<sup>er</sup> septembre 1901, « mais l'avancée des travaux est perturbée par des grèves ouvrières, des imprévus géologiques et des éboulements de terrain. Il faut encore signaler la mort du Président, M. Boéchat avant la fin de la construction, de même que celle de cinq ouvriers en raison des travaux difficiles. »<sup>123</sup> En définitive, les conditions de travail, les problèmes de liquidités, les ravages de l'alcool et le brassage des nationalités – donc des idées politiques – constituent les paramètres expliquant l'émergence d'une agitation sociale régionale, concrétisée par la grève de 1902.

Johann BOILLAT et Philippe HEBEISEN

<sup>119</sup> BANDI Fritz, *Les chemins de fer privés suisses*, vol. 1, Neuchâtel, 1978, pp. 93-94, 141-142 et 146-147 ; et surtout LACHAT Sophie, *op. cit.*, p. 21 ss.

<sup>120</sup> BANDI Fritz, *op. cit.*, p. 93.

<sup>121</sup> Tout aussi étrange que cela puisse paraître, l'explication réside peut-être dans l'évolution du statut de l'Alsace-Lorraine ! En effet, en 1910, la ligne est prolongée vers Pfetterhouse et Dannemarie, en Alsace alors allemande, permettant ni plus ni moins un trafic immédiat entre l'Ajoie et l'Allemagne. L'Alsace-Lorraine redevenue française après le premier conflit mondial, le tronçon perd son importance : les entrées françaises en Suisse se font par Bâle et Boncourt. Amputée de son tronçon alsacien et de sa porte d'entrée sur l'Allemagne, la désormais petite ligne Porrentruy-Bonfol est intégrée aux CJ en 1945. Voir TORTEROTOT Vincent, *La ligne Porrentruy-Bonfol, Site en français des chemins de fer des Balkans*, [en ligne], modifié le 1<sup>er</sup> février 2005, [http://transbalkans.free.fr/ch\\_porrentruy.htm](http://transbalkans.free.fr/ch_porrentruy.htm) (consulté le 4 septembre 2006) et RERAT Marcel (*et. al.*), *op. cit.*, p. 31.

<sup>122</sup> LACHAT Sophie, *op. cit.*, pp. 32-33.

<sup>123</sup> *Idem*, p. 36.

## **Le boycott de Condor et les luttes syndicales dans la vallée de Delémont dans les années trente : Fédération des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie (FOMH) contre syndicat chrétiens sociaux <sup>124</sup>**

« En conséquence, le moins que nous puissions faire, c'est d'engager la classe ouvrière organisée à ne plus acheter des produits Condor. Par l'intermédiaire de l'Union Syndicale suisse, il doit être possible d'entreprendre un boycott, si non officiel, mais par des communications appropriées qui feront comprendre à tout syndiqué conscient, qu'à aucune condition il ne doit se servir des produits Condor. » <sup>125</sup> Cette demande de boycott, adressée par la section locale du syndicat au comité central de la FOMH aboutit quelques mois plus tard à la publication dans les journaux syndicaux d'un appel aux syndiqués : « Nous portons ces faits à la connaissance des syndiqués suisses en leur demandant de donner la préférence aux articles fabriqués par d'autres Maisons du pays ». Par cette phrase, publiée dans *La Lutte Syndicale* du 21 octobre 1933, le syndicat FOMH lance le boycott de l'entreprise Condor à Courfaivre. Cette entreprise est alors la fabrique de cycles et de motocycles la plus renommée du pays avec Motosacoche et Cosmos.

### **Le boycott de Condor : corporation chrétienne sociale <sup>126</sup> contre FOMH**

Comment l'entreprise la plus importante de sa branche entre-t-elle en conflit avec la grande centrale syndicale de la métallurgie ? Quelles sont les raisons de ce conflit et qui en sont les acteurs ?

Pour comprendre l'origine de ce conflit et sa signification pour le mouvement ouvrier, il faut se pencher sur les luttes qui divisent le mouvement ouvrier jurassien. Dans la vallée de Delémont, le taux de syndicalisation reste assez faible ; en 1936, moins de 20% des ouvriers sont syndiqués à la FOMH <sup>127</sup> et en 1931, le siège du secrétaire syndical permanent est déplacé de Delémont à Tavannes où la section compte quatre fois plus de membres. Parallèlement, les syndicats chrétiens cherchent à s'implanter dans la vallée, où ils sont soutenus dans leur travail par une partie de l'élite politique et patronale conservatrice qui préfère les syndicats chrétiens à la FOMH <sup>128</sup>. Entre les deux syndicats, une lutte féroce pour le recrutement de nouveaux membres se développe et l'industrie des cycles, implantée à Courfaivre et à Bassecourt, joue un rôle central dans cet affrontement. Trois usines sont

<sup>124</sup> Ce texte est repris et résumé d'un article paru sous le titre : « Le patronat jurassien des fabriques de cycles face au mouvement syndical : Fédération des ouvriers de la métallurgie et de l'horlogerie (FOMH) contre syndicats confessionnels (1933-1945) », pp. 105-119, in *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, 15, 1999.

<sup>125</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH Delémont du 14 août 1933 au comité Central de la FOMH.

<sup>126</sup> Corporation chrétienne sociale : le terme désigne les mouvements syndicaux confessionnels dans leur ensemble. Au cours de la période en question les organisations syndicales confessionnelles sont parfois concurrentes, mais dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, elles se regroupent.

<sup>127</sup> Kohler François. *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont*. FTHM, Delémont, 1987, p. 149.

<sup>128</sup> L'accueil des syndicats chrétiens n'est pas unanime et leurs activités n'alla pas « sans indisposer d'autres organisations sociales catholiques jurassiennes », in Kohler François. *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont*. FTHM, Delémont, 1987, p. 152. Voir pour une information plus complète : Prongué Bernard. *Le mouvement chrétien-social dans le Jura Bernois. 1891-1961*. Porrentruy, 1968.

impliquées dans ce conflit : à côté de Condor, qui emploie plus de 200 ouvriers à Courfaivre, on trouve à Bassecourt la petite usine de Georges Rebetz, qui occupe environ 30 ouvriers (cycles Rauracia) et l'usine Piquerez S.A. qui fabrique les cycles Stella et Jurassia et qui emploie 80 à 90 ouvriers.

Vers 1930, l'entreprise Condor compte très peu de syndiqués <sup>129</sup>. Lorsqu'en 1933 la direction de Condor annonce que du chômage risque de se produire pour l'hiver suivant, la FOMH convoque les ouvriers de l'usine à une séance informative sur l'assurance chômage du syndicat. Au terme de la séance, environ 40 ouvriers manifestent leur désir d'appartenir à cette caisse. Aussitôt la direction de Condor invite un représentant de la caisse chrétienne-sociale à présenter ses prestations aux ouvriers. Et le directeur de Condor, Otto Fricker, annonce qu'il fera en sorte qu'il n'y ait pas de chômage avant six mois pour les membres du syndicat chrétien et qu'il payera une partie des cotisations des ouvriers à la caisse d'assurance <sup>130</sup>. De plus, il convoque à son bureau un chef mécanicien qui a assisté à l'assemblée de la FOMH; il lui fait des reproches et lui demande de faire savoir que ceux qui feraient acte d'adhésion à la FOMH pourraient avoir à choisir entre cette fédération et leur place à la fabrique. Les conséquences de ces pressions ne se font pas attendre et les ouvriers qui étaient intéressés à adhérer à la caisse de la FOMH s'inscrivent à la caisse chrétienne-sociale. Et trois ouvriers sur quatre qui étaient déjà membres du syndicat démissionnent.

Le comité central de la FOMH réagit et, le 12 juin 1933, il écrit à la direction : « (...) vous laissez entendre à ceux qui manifestent leur intention d'adhérer à notre caisse d'assurance qu'ils risquent d'avoir à choisir entre leur place à l'usine et la fédération ouvrière. (...) si ces menaces devaient être mises à exécution (...) nous nous verrions contraints de renseigner les 230'000 membres de l'Union Syndicale Suisse ainsi que les sociétés sportives ouvrières qui possèdent des magasins d'articles de sport à Berne et ailleurs, des sentiments que vous nourrissez à notre égard. Nous nous verrions dans l'obligation de leur dire que l'organisation syndicale n'est pas tolérée chez vous alors que nous avons d'excellentes relations avec d'autres maisons du pays. » <sup>131</sup> Ne recevant aucune réponse de Condor, la FOMH décide d'avertir les membres de l'USS des conditions sociales qui règnent à l'usine, mais elle évite de prononcer le mot boycott <sup>132</sup>. Ainsi, le 21 octobre 1933, *La Lutte Syndicale* publie un article intitulé *Aux usines Condor, la logique découle des faits* : « En violation de la Constitution fédérale, la Direction de ces Usines refuse aux ouvriers le droit d'adhérer à une organisation syndicale. En violation de la loi sur le subventionnement des caisses d'assurance chômage, la Direction de ces Usines refuse à son personnel la liberté de choisir la caisse d'assurance chômage. (...) En violation de la liberté de conscience et de croyance garantie par la Constitution fédérale, la Direction de ces Usines oblige ses ouvriers à faire acte d'adhésion à une organisation confessionnelle. (...) Nous portons ces faits à la connaissance des syndiqués suisses en leur demandant de donner la préférence aux articles fabriqués par d'autres Maisons du pays. »

Les réactions ne se font pas attendre et le personnel, qui prend peur pour son travail (la direction fait-elle pression sur ses ouvriers ?), se réunit devant notaire pour affirmer que la direction n'a jamais exercé de pression quant au choix de la caisse de chômage <sup>133</sup> ; Mais, dans

<sup>129</sup> La FOMH mentionne 4 syndiqués.

<sup>130</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH (E. Giroud) du 12 août 1933 à l'USS.

<sup>131</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH (E. Giroud) du 12 juin 1933 à la direction des usines Condor.

<sup>132</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre de la FOMH Delémont du 14 août 1933 au comité Central de la FOMH.

<sup>133</sup> Lettre adressée à la FOMH, signée par cent cinquante-cinq personnes et enregistrée par le notaire Gaston Girod le 26 octobre 1933.

la même assemblée, le personnel décide de renvoyer son représentant du poste d'administrateur des assurances sociales parce qu'il aurait exercé des pressions pour que les ouvriers entrent chez les chrétiens-sociaux <sup>134</sup> ! L'affaire prend une tournure juridique et la FOMH est convoquée au tribunal. La FOMH évalue les conséquences d'un procès comme très mauvais pour Condor et n'essaie pas de le repousser, par contre elle précise à son avocat qu'elle accepte une conciliation pour autant qu'elle n'ait pas lieu devant le juge. Les tractations entre les deux parties sont très longues et la direction continue à intriguer. Ainsi, lorsqu'en février 1934 la FOMH convoque une assemblée, la direction informe les ouvriers affiliés à la caisse chrétienne-sociale qu'ils seront libérés du paiement des cotisations du mois de février. La composition de l'actionnariat et de la direction de l'entreprise, regroupant essentiellement des membres de l'élite conservatrice jurassienne, explique l'attitude de la direction à l'égard des corporations chrétiennes-sociales. Finalement, il semble que les deux parties abandonnent le terrain judiciaire <sup>135</sup>. Les négociations n'aboutissent pas et le conflit se poursuit de façon larvée quelques années. Il est quasiment impossible d'évaluer l'impact du boycott sur les ventes de Condor. D'une part les chiffres manquent pour certaines années et d'autre part la croissance des ventes, conséquence de la crise, ne permet pas de chiffrer les effets éventuels du boycott. Comme Condor abandonne les poursuites en justice et qu'elle ne cède pas devant les syndicats, tout laisse penser que le boycott n'eut qu'un impact léger sur les ventes, bien que l'image de l'entreprise soit quelque peu ternie.

### **La normalisation des relations et l'amélioration des conditions de travail**

En mai et juillet 1937, des conventions collectives, dites de paix du travail, sont signées dans l'horlogerie et la métallurgie; ces conventions instaurent des augmentations de salaire et elles vont servir de base aux revendications des syndicats dans les usines non conventionnées. En décembre 1937, une section ouvrière corporative est fondée aux Usines Condor, probablement sous l'impulsion du secrétaire genevois Henri Berra et de son collègue neuchâtelois Jules Biétry qui sont très actifs dans le Jura à cette époque. Ces deux syndicalistes fondent des sections à Alle, Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et aux Breuleux <sup>136</sup>. La création de ces sections s'inscrit dans une lutte au sein du mouvement syndical catholique entre les tendances chrétiennes sociales et corporatives. Dès sa fondation, la nouvelle section de Courfaivre soumet ses revendications à la direction de Condor :

- 1) suppression de la paie aux pièces;
- 2) allocations familiales;
- 3) paiement de 25% supplémentaire pour les heures supplémentaires;
- 4) vacances payées à partir de la seconde année;
- 5) embauche d'hommes mariés du village.

Le conseil d'administration refuse catégoriquement d'entrer en matière sur la suppression de la paie aux pièces et déclare qu'il n'embauchera que des hommes du métier. Il accepte le point 3

---

<sup>134</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E. Lettre d'Emile Kunz à la FOMH le 29 octobre 1933.

<sup>135</sup> PVCA, 21 avril 1934 : « Procès FOMH : laisser tomber la présente affaire » et PVCA, du 21 juillet 1934 : « Procès FOMH : répondre à notre avocat que nous sommes d'accord de laisser le litige en l'état. »

<sup>136</sup> Prongué Bernard. *Le mouvement chrétien-social dans le Jura Bernois. 1891-1961*. Porrentruy, 1968, p. 212.



concernant les heures supplémentaires et est prêt à examiner la question des allocations familiales et celle des vacances. Le syndicat chrétien menace de faire grève si la direction ne supprime pas le salaire aux pièces, mais il ne met pas ses projets à exécution. Déçus, en mars 1938, les ouvriers passent à la FOMH, qui enregistre environ 150 adhésions<sup>137</sup>. Aussitôt, et pour désamorcer d'éventuelles revendications, le conseil d'administration accorde un nouveau barème de vacances, décide le principe des allocations familiales à partir du 2<sup>e</sup> enfant et alloue un subside de 2'000 fr. à la caisse mutuelle de l'entreprise<sup>138</sup>. Les mesures prises restent modestes et elles conservent un caractère paternaliste prononcé, car la caisse mutuelle dépend très fortement de la direction qui en est le principal bailleur de fonds.

Du côté de la FOMH, le succès du recrutement est total et la section locale charge son comité d'entreprendre des démarches en vue « d'établir des rapports contractuels normaux entre la Direction de l'entreprise et le personnel ouvrier et ses représentants »<sup>139</sup>. *La Lutte Syndicale* du 16 avril 1938 salue les améliorations proposées par la direction et relève que ce résultat est une conséquence directe de la fondation de la section locale. Le journal affirme que sa demande d'entrevue avec la direction pour discuter de l'adhésion de la maison à la convention nationale de la métallurgie reçoit une réponse favorable. L'article se termine par une pointe à l'égard du « travail de taupe » du responsable de la corporation chrétienne « qui n'a pas encore digéré sa défaite ». Au cours des négociations qui suivront, le syndicat obtiendra l'introduction du salaire aux points qui remplace le système aux pièces<sup>140</sup>. Le salaire aux points est un aménagement de l'ancienne méthode, qui tient compte de la situation des ouvriers - qualifications, charge de famille, etc. - pour établir le prix des points accordés pour le travail aux pièces. Mais la direction refuse la signature d'une convention collective du cycle tant que toutes les fabriques de la branche ne la signeront pas. Par contre, elle accepte de reconnaître le comité de section comme représentant du personnel et, si aucune entente ne devait être conclue avec ce comité, la direction est prête à discuter avec un représentant syndical. L'usine s'engage à appliquer la convention collective de la métallurgie dans son esprit, mais ne veut pas engager sa signature de crainte que les ouvriers « émettent des revendications exagérées »<sup>141</sup>.

Malgré les assurances données par la direction, les syndiqués se plaignent constamment à la centrale à Berne de subir des pressions et des mesures vexatoires. Certains contremaîtres particulièrement hostiles au syndicat menacent les ouvriers de renvoi et de sanctions, comme en témoigne cette remarque adressée par le syndicat à la direction : « (...) comme les chefs ont des compétences très étendues dans ce domaine (il s'agit du choix des personnes à mettre au chômage) et que certains d'entre eux n'ont pas encore pardonné aux ouvriers d'avoir adhéré à notre organisation syndicale et ne se gênent pas pour le faire sentir à l'occasion, les ouvriers conservent le sentiment que chacun n'a pas agi avec le plus grand souci d'impartialité. »<sup>142</sup> En juin 1938, trois ouvriers sur douze de l'ajustage sont mis au chômage, or ces trois ouvriers sont syndiqués.

En dépit de tous ces problèmes, les relations entre syndicat et direction deviennent plus cordiales. Le conseil d'administration est plus prompt à répondre aux revendications

<sup>137</sup> Assemblée annuelle du 10 février 1939.

<sup>138</sup> PVCA, 2 avril 1938 et *La Lutte Syndicale* du 16 avril 1938.

<sup>139</sup> *La Lutte Syndicale* du 2 avril 1938.

<sup>140</sup> PVCA, 23 avril 1938.

<sup>141</sup> Rapport sur l'entrevue du 21 avril 1938 entre la direction, le comité de section et un syndicaliste. Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E.

<sup>142</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E, lettre du 30 juin 1938.

ouvrières<sup>143</sup>. En mai 1940, l'administration de Condor applique les propositions de l'Association Suisse des fabricants de machines (ASM) pour tout ce qui concerne le renchérissement. Et, à la fin de l'année, le conseil d'administration décide de devenir membre. Cette adhésion l'oblige donc à respecter la convention collective qui a été renouvelée en juillet 1939. Dès lors, les adaptations des salaires se feront sur la base proposée par l'ASM<sup>144</sup>, mais le syndicat devra constamment, du moins pendant la guerre, exercer des pressions sur la direction pour qu'elle respecte toutes les obligations de la convention collective. La direction a tendance à appliquer les recommandations de l'ASM avec retard. Une commission ouvrière est instituée en 1946, ce qui permet par la suite de négocier dans des conditions plus cordiales.

Nonobstant son échec de recrutement aux usines Condor, le syndicat chrétien ne s'avoue pas vaincu. Il parvient à syndicaliser de nombreux ouvriers de l'horlogerie du côté de Bassecourt et de Glovelier, mais il réussit surtout à signer une convention collective avec les deux usines de cycles de Bassecourt. Dans un article d'octobre 1938, *La Lutte Syndicale* s'en prend à la corporation « qui grâce à la manoeuvre de certains patrons, qui craignaient plus la FOMH qu'ils ne désiraient la corporation », réussit à établir une convention : « Les corporatistes se vantent d'avoir conclu avec les fabriques de vélos de Bassecourt un contrat de travail, mais comme ils ne sont pas très fiers de leur oeuvre, ce contrat n'est pas connu de chacun. (...) la FOMH aurait honte d'être signataire d'un pareil contrat. Ce contrat ne pouvait pas être du reste autre chose que ce qu'il est dès le moment où le secrétaire de la corporation, M. B., était appelé par les patrons pour syndiquer leur personnel. En échange, il leur devait bien un contrat au rabais. »<sup>145</sup> Comparée à la situation des ouvriers de Condor, cette convention est en fait beaucoup moins favorable. Elle n'accorde par exemple que deux jours de vacances à tous les ouvriers.

## Conclusion

Les années trente forment une période charnière dans l'histoire du syndicalisme jurassien. Le combat mené par les syndicats autour des usines de cycles n'est qu'un épisode d'une lutte plus large. Dans le Jura nord, jusque vers 1938 – 1939, les syndiqués chrétiens-sociaux sont plus nombreux que les syndiqués de la FOMH, mais, dès cette époque, la situation s'inverse. Le fait que plus de 150 ouvriers de Condor rejoignent les rangs de la FOMH contribue à ce changement.

Selon François Kohler, l'usine Condor apparaît comme le symbole de l'affrontement entre corporatistes et syndicalistes<sup>146</sup> et la victoire de la FOMH marque un tournant dans la lutte entre les syndicats et la corporation.

On constate donc que des années de lutte et un boycott ont été nécessaires pour que les ouvriers puissent se syndiquer librement et pour qu'une partie de leurs revendications soient accordées. Durant ces années, certains ouvriers ont fait preuve d'un courage exemplaire en

<sup>143</sup> PVCA, 15 février 1939 : « Lettre FOMH du 2.2.1939 : différentes revendications secondaires des ouvriers, surtout concernant l'organisation intérieure de l'usine, ont été présentées par le comité du syndicat. M. Fricker est chargé de régler la question. »

<sup>144</sup> Lettre de la direction de Condor à la FOMH du 2 mars 1939; PVCA, du 18 mai 1940; PVCA, 12 octobre 1940 et 29 mars 1941. PVCA, 15 mai 1941 : « Les allocations familiales seront les mêmes pour employés et ouvriers, la base étant les recommandations de l'ASM. » Les allusions aux « recommandations de l'ASM » sont légion.

<sup>145</sup> *La Lutte Syndicale* du 22 octobre 1938.

<sup>146</sup> Kohler François. *L'histoire du syndicalisme dans l'horlogerie et la métallurgie de la vallée de Delémont*. Delémont, FTMH, 1987, p. 153.

renseignant la FOMH et en se syndiquant malgré les pressions et les menaces constantes. Lors des échanges de lettres, les secrétaires syndicaux doivent parfois éviter l'utilisation de lettres avec en-tête du syndicat pour ne pas compromettre certains ouvriers aux yeux de la direction<sup>147</sup>. En milieu villageois, où chacun se connaît, la surveillance des ouvriers est beaucoup plus facile à exercer que dans les grands centres ouvriers.

Alain CORTAT

### **Une fabrique d'horlogerie dirigée par la FTMH: Jura Watch Co (1977-1981)**

Au cours des années 1970 et 1980, les entreprises horlogères jurassiennes font face à un mouvement de concentration dans les villes du pied du Jura (Bienne, Granges, etc.) et de crise économique qui a des effets désastreux sur le tissu industriel régional. Plusieurs fabriques ferment leurs portes, tandis qu'un grand nombre d'autres sont contraintes à faire des licenciements massifs pour survivre. Même si une partie importante du chômage est exportée, par l'intermédiaire des travailleurs frontaliers, et atténuée ainsi les effets de la crise, le Jura connaît une forte chute de l'emploi industriel au cours de ces années : le nombre d'emplois du secteur secondaire y passe de 17'049 en 1970 à 13'711 en 1985<sup>148</sup>.

Bien que la crise horlogère n'ait pas mis en cause la paix du travail, on observe çà et là dans l'Arc jurassien des manifestations ouvrières, généralement emmenées par la FTMH, dénonçant les fermetures d'usines et les licenciements massifs. On assiste même, à Neuchâtel, à l'occupation de l'usine Bulova en 1977<sup>149</sup>. Toute cette agitation syndicale contre la désindustrialisation de la région donne lieu, à Delémont, à une expérience particulièrement originale dans l'industrie suisse, sans doute fortement inspirée par l'exemple français de Lip<sup>150</sup> : le rachat de la fabrique d'horlogerie Jura Watch Co par le syndicat FTMH<sup>151</sup>.

### **Une entreprise horlogère typiquement jurassienne : Jura Watch Co SA**

Fondée en 1909 par Jean-Frédéric Gerber et quelques investisseurs delémontains, la fabrique Jura Watch Co est un bon exemple du type d'entreprises horlogères que l'on rencontre dans le Jura au cours du 20<sup>e</sup> siècle. On a affaire à une entreprise familiale dont le succès repose sur la production en masse de produits bas de gamme, aisément écoulés sur des marchés mondiaux en pleine expansion<sup>152</sup>.

<sup>147</sup> Archives FTMH Berne, MMI Firmen Colombey-Courroux E, lettre d'Emile Giroud adressée à Emile Kunz le 26 octobre 1933 : « P.-S. : pour ne pas vous mettre en cause j'utilise une enveloppe sans en-tête. Pour me répondre, veuillez mettre simplement sur l'enveloppe : Emile Giroud, Monbijoustrasse 61, Berne. »

<sup>148</sup> Sources : *Annuaire des statistiques jurassiennes*, Moutier, ADIJ, 1984, p. 141 et Service de la statistique de la République et Canton du Jura.

<sup>149</sup> Voir PERRENOUD Marc, « Syndicats ouvriers et grèves dans l'horlogerie suisse », in *L'homme et le temps, 1291-1991*, La Chaux-de-Fonds, IHT, 1991, pp. 249-254.

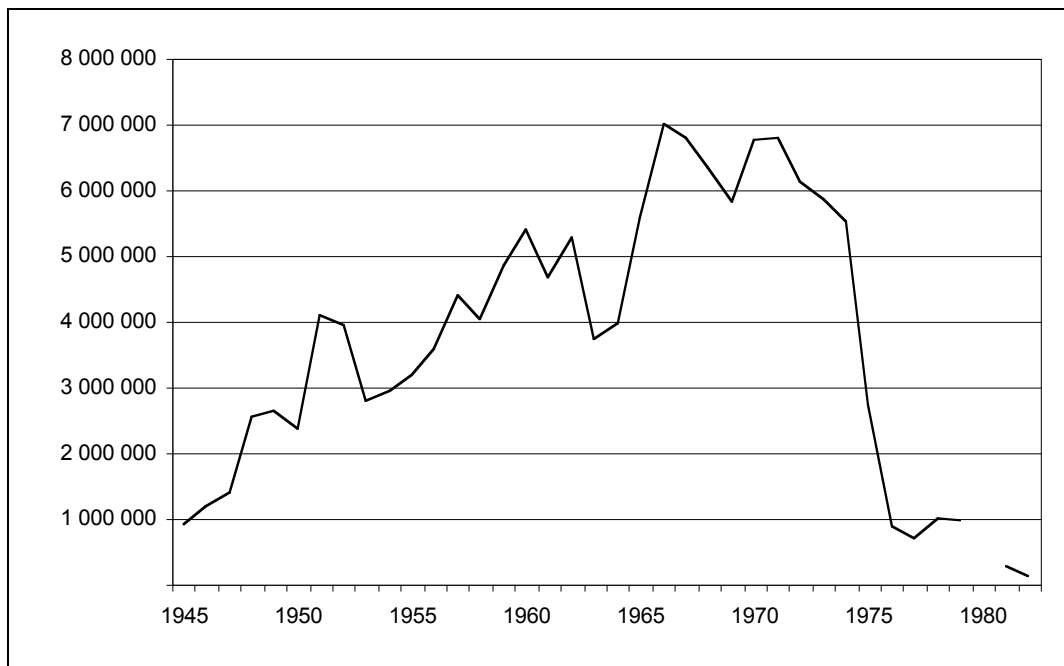
<sup>150</sup> Sur la reprise de Lip par les syndicats, voir DE VIRIEUX F.-H., *Lip. 100'000 montres sans patron*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 292 p.

<sup>151</sup> Les archives de la maison Jura Watch Co sont actuellement conservées aux Schweizerisches Sozialarchiv, à Zurich (SSA), dans le fonds de la FTMH.

<sup>152</sup> Voir l'exemple de la maison Aubry Frères SA, au Noirmont, dont la trajectoire est très proche. DONZÉ Pierre-Yves, « Des montres et des pétrodollars : la politique commerciale d'une PME horlogère suisse. Aubry Frères SA, 1917-1993 », in *Revue suisse d'histoire*, 2004, pp. 384-409.

Arrivée à la tête de l'entreprise au décès du fondateur, en 1944, la seconde génération de patrons modernise profondément le mode de production des montres (automatisation, rationalisation, travail à la chaîne, etc.) et fait entrer la fabrique dans une phase de très forte croissance. Le nombre de montres produites passe de 125'959 pièces en 1945 à plus de 500'000 dans les années 1966-1967, tandis que le chiffre d'affaires passe de 907'490 francs en 1945 à un sommet de plus de 7 millions de francs en 1966. Ce succès industriel repose toutefois sur des bases extrêmement fragiles. D'une part, les frères Gerber se sont spécialisés dans la production de montres roskopf (88.6% de leur production en 1945-1970), un produit bas de gamme soumis à une très forte concurrence de la part des montres étrangères (USA, Japon, Russie, etc.). D'autre part, Jura Watch exporte l'essentiel de ses montres aux Etats-Unis (62.7% du chiffre d'affaires en 1946-1970), un marché qui devient extrêmement compétitif dans le segment bas de gamme au cours des années 1960, avec une renaissance de l'industrie horlogère américaine et l'arrivée de la concurrence japonaise. Ce contexte commercial, doublé d'une impossibilité de diversifier la production et les débouchés, explique la chute de Jura Watch durant les années 1970. Le chiffre d'affaires passe de 6.7 millions de francs en 1970 à 2.7 millions en 1975 et à 890'000 francs en 1976. L'entreprise est mise en faillite en avril 1977.

*Chiffre d'affaires de Jura Watch Co, en francs courants, 1945-1982*<sup>153</sup>



### **La reprise de la fabrique par la FTMH**

Lorsque la faillite est prononcée, la FTMH est décidée à tenter l'expérience de l'autogestion. Elle crée une Coopérative horlogère en septembre 1977, tandis qu'une partie des employés fonde en janvier 1978 l'Association du personnel de Jura Watch & Co SA. Ces deux associations rachètent chacune 30% du capital-actions de la fabrique, de même que la FTMH,

<sup>153</sup> Source : SSA, comptes de Jura Watch Co, 1945-1982.

tandis que les 10% restant sont achetés par des tiers. Le nouveau conseil d'administration est présidé par André Mottaz, secrétaire syndical de la section delémontaine de la FTMH.

Jura Watch bénéficie en outre de soutiens financiers de la part de la FTMH et de la Banque Centrale coopérative de Bâle, qui mettent à disposition un crédit de deux millions de francs, et de la municipalité de Delémont, qui accorde en janvier 1978 une aide de 50'000 francs.

Enfin, afin d'organiser au mieux la nouvelle fabrique, le nouveau conseil d'administration commande en mars 1978 une analyse au consultant Claude Ray, bien connu dans les milieux horlogers<sup>154</sup>. Ce dernier commence par faire état du « délaissement considérable des possesseurs précédents » et présente les problèmes de type marketing auxquels fait face l'entreprise. Tout d'abord, ses produits sont mauvais. Les stocks de montres sont invendables en raison d'une esthétique dépassée et la nouvelle collection définie par les nouveaux designers pour la foire de Bâle 1978 manque de clarté et d'harmonie. Ensuite, l'analyse souligne le mauvais encadrement mis en place par la FTMH : l'entreprise a engagé « un nouveau vendeur-créateur [...] ni tout à fait vendeur, ni tout à fait créateur, doublé d'un acheteur [...] qui s'occupe aussi de créations. » Enfin, et surtout, le principal problème auquel sont confrontés les dirigeants de Jura Watch est de type marketing : afin de définir précisément le type de produit que l'on désire fabriquer en remplacement des montres roskopf, il est nécessaire de réaliser une étude précise du marché horloger mondial qui permette de décider le type de produit que l'on désire écouler, dans un segment particulier du marché. Ainsi, Ray propose l'engagement d'un directeur orienté vers la vente plutôt que vers la production, puisque désormais c'est le marché qui définit le produit.

Les conseils de Ray sont rapidement pris en compte par les administrateurs, qui engagent en mai 1978 un directeur en la personne de Jean-Louis Wille, de La Chaux-de-Fonds. Bien que la situation financière de Jura Watch Co s'améliore quelque peu en 1978-1979, le chiffre d'affaires approchant le million de francs, Wille donne déjà sa démission en novembre 1979, suite à des divergences de vues avec le syndicat. Il est vrai que l'exercice 1979 s'annonce catastrophique financièrement et peu encourageant sur le plan commercial : l'entreprise n'a reçu aucune commande pour des séries de plus de 500 pièces. De son côté, Wille dénonce la politique du personnel voulue par la FTMH qu'il juge trop laxiste. Dans son rapport d'activités 1979, il exprime ses difficultés à motiver son personnel, dans un contexte de chômage et d'incertitude : « Nous sommes en concurrence avec des ateliers dont le patron et responsable horloger est à l'établi et sait motiver ses gens. Il ne fait pas de philanthropie ; il ne garde pas un alcoolique ou une personne qui ne peut pas produire valablement comme nous le faisons à Jura Watch. Une rentabilité s'obtient aussi en éliminant les mauvais éléments ou ceux qui produisent insuffisamment. »<sup>155</sup> Au départ de Wille, sur le conseil de Ray, le poste de directeur n'est pas repourvu et la direction opérationnelle de l'entreprise est confiée début 1980 à un comité de cinq membres présidé par Mottaz.

### **Une difficile diversification**

Comment les nouveaux administrateurs de Jura Watch Co ont-ils réagi face à la nécessaire diversification des produits et des marchés de l'entreprise ?

Les syndicalistes savent que leur fabrique n'a pas de salut dans la production de montres roskopf. Aussi se décident-ils rapidement à abandonner ce type de montres. Ils cherchent en 1978-1979 à se replier sur le marché suisse pour y écouler le stock de mouvements montés dans des boîtes au design plus moderne. Le public visé est notamment constitué des membres

<sup>154</sup> SSA, rapport de Claude Ray, 31 mars 1978.

<sup>155</sup> SSA, rapport d'activité du directeur Wille, 17 février 1980.

et des sympathisants du Parti socialiste et de la FTMH, qui acquièrent des montres Jura Watch pour soutenir l'expérience autogestionnaire delémontaine. Cependant, cette clientèle n'est pas inépuisable et il faut songer à de véritables projets industriels. On assiste, dans les années 1979-1980, à des tentatives de diversification tous azimuts qui révèlent à la fois l'inquiétude des dirigeants de l'entreprise pour son avenir et leur incapacité à mettre en œuvre un projet marketing cohérent. On fabrique ainsi un certain nombre de pendulettes à quartz, puis des pendules neuchâtelaises destinées à l'exportation, mais cette nouvelle activité est un échec commercial. On tente aussi d'utiliser des relais politiques dans la nouvelle République et Canton du Jura. Ainsi, le voyage en Irak d'une délégation du gouvernement jurassien en 1980 est l'occasion de tenter une ouverture dans ce pays, Mottaz expliquant qu'« un haut fonctionnaire qui accompagnait l'un de nos ministres était en possession d'une collection complète de nos produits. »<sup>156</sup> De même, le comité de l'entreprise envisage sans succès des activités industrielles en-dehors de l'horlogerie (fabrication d'appareils photographiques bas de gamme pour les USA ; sous-traitance mécanique pour Schmid Machines, Cormoret, ou Girod SA, Court ; fabrication de boîtes à musiques ; remontage de montres pour diverses entreprises ; etc.). Mais Mottaz reste lucide face à ces difficultés : « La diversification est le grand mot utilisé par tous ceux qui tentent de surmonter les difficultés dues à une récession économique. Il est malheureusement plus facile d'en parler que de la réaliser ! Car cela ne demande pas seulement de l'imagination et des idées, mais presque toujours de gros investissements et beaucoup de temps. »<sup>157</sup>

### **La fin de l'expérience autogestionnaire**

La survie de l'entreprise en 1980 repose en grande partie sur la vente, au début de l'année, d'un stock d'or provenant d'anciennes montres invendues. Cette opération rapporte 393'000 francs et permet de financer l'entreprise jusqu'en juin 1980. A ce moment, face à l'impossibilité de rentabiliser l'entreprise, la FTMH mandate une nouvelle fois Claude Ray. Son rapport, rendu en août 1980, conclut sur la nécessité d'arrêter les activités de Jura Watch au plus vite. A terme en effet, « la rentabilité de l'entreprise ne peut provenir que de la vente de montres terminées »<sup>158</sup> et non d'autres actions (vente d'or, sous-traitance occasionnelle, etc.). Mais cela nécessite des liquidités que l'entreprise ne possède pas. Le syndicat doit se résigner et demande à Ray de chercher un éventuel repreneur des actifs de Jura Watch, mais aucune des entreprises horlogères contactées n'est intéressée. L'entreprise est dissoute en mars 1981. Les bâtiments sont loués à Contis SA, une entreprise allemande spécialisée dans la production d'instruments de contrôle électronique.

### **Conclusion**

L'expérience autogestionnaire de Jura Watch ne dure ainsi que quelques années et débouche sur un échec. La fermeture de la fabrique delémontaine est alors l'occasion pour la droite antisyndicale de dénoncer l'illusion de l'autogestion, entretenue pendant quelques années à Delémont. Le 29 mars 1982, le Parti libéral-radical intervient au conseil de ville de Delémont pour demander à l'exécutif de s'expliquer quant à l'utilité de la subvention de 50'000 francs accordée en 1979 à Jura Watch. Quant à l'association droitiste L'Atout, elle publie dans La Gazette de Lausanne du 4 avril 1982 un communiqué qui attaque la FTMH, dans lequel elle

---

<sup>156</sup> SSA, rapport présenté par Mottaz à l'assemblée générale des actionnaires, 5 mai 1980.

<sup>157</sup> *Ibidem.*

<sup>158</sup> Rapport de Claude Ray, 19 août 1980.

affirme que « la gestion d'une entreprise demande des compétences et beaucoup d'expérience. »<sup>159</sup>

Certes, les syndicalistes delémontains ne se sont pas distingués par des capacités particulières en matière de marketing, de commercialisation et de production. Toutefois, l'échec de Jura Watch trouve son explication dans des causes beaucoup plus profondes que le seul caractère autogestionnaire de l'entreprise. La FTMH est en effet confrontée aux mêmes problèmes que les industriels Gerber au cours des années 1960. Les changements intervenus sur le marché horloger mondial nécessitent, de la part des entrepreneurs, une réflexion marketing afin de définir quels types de produits une entreprise choisit de fabriquer et comment elle entend les écouler. Or, un tel repositionnement requiert des compétences particulières en termes de marketing et d'importants moyens financiers que ni les entreprises familiales jurassiennes, ni le syndicat ne possèdent – ou ne sont prêts à investir. La faillite de l'expérience autogestionnaire et l'échec industriel de la famille Gerber ont ainsi une origine similaire : dès les années 1970, il ne suffit plus de savoir produire des montres, encore faut-il savoir les vendre.

Pierre-Yves DONZE

---

<sup>159</sup> *La Gazette de Lausanne*, 4 avril 1982.

## **Campagne de dons : merci !**

Comme tous les deux ans, le CEH a organisé cette année une campagne de dons auprès de ses membres, ce qui le dispense de percevoir des cotisations « officielles ». Nous tenons ici à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, par leur geste, ont assuré un généreux soutien à nos activités. Colloques, éditions, *Lettres d'information* : autant de projets qui pourront être réalisés grâce à vous !

\*\*\*\*\*

### **Le Bureau du CEH**

Anne BEUCHAT BESSIRE  
La Praye 4, 2068 Courtelary  
a.beuchat@m-ici.ch

Damien BREGNARD  
Pl. Louis-Chevrolet 79, 2944 Bonfol  
damien.bregnard@aaeb.ch

Emma CHATELAIN  
Rue des Cèdres 3, 2000 Neuchâtel  
emma.chatelainchalet@unifr.ch

Alain CORTAT  
Chemin des Grands Pins 7, 2000 Neuchâtel  
alain.cortat@unine.ch

Pierre-Yves DONZE  
Mont-Terri 17, 2900 Porrentruy  
pierre-yves.donze@unine.ch

Philippe HEBEISEN  
Rue des Cèdres 3, 2000 Neuchâtel  
philippe.hebeisen@unine.ch

Jean-Daniel KLEISL  
Villette 5, 1400 Yverdon-les-Bains  
jd-isakleisl@swissonline.ch